

**OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**

**RAPPORT ANNUEL 2003**



Au nom de la province de l'Ontario, de ses sociétés de la Couronne et autres organismes publics, l'Office ontarien de financement :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers;
- gère la dette de la province;
- donne des conseils en matière de politiques et de projets financiers; et
- offre des services financiers et des services de gestion de la trésorerie.

L'Office ontarien de financement offre également des conseils et des services financiers aux sociétés de la Couronne et à d'autres organismes publics, y compris à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM).

À titre d'organisme de la province, l'Office ontarien de financement relève de la ministre des Finances qui est responsable des activités de l'OOF devant le Conseil des ministres.

## RÉALISATIONS COMMERCIALES

Le gouvernement de l'Ontario a vendu la Caisse d'épargne de l'Ontario à Desjardins Credit Union Inc. en vertu d'une entente d'achat signée le 27 janvier 2003. Cette société est devenue le nouveau propriétaire de la Caisse le 1<sup>er</sup> avril 2003. Le prix d'achat était d'environ 50 millions de dollars et la société investira 120 millions de dollars au chapitre de l'expansion des services, de la formation et d'améliorations. En tant que gestionnaire de la Caisse d'épargne de l'Ontario, l'OOF a participé à l'établissement des conditions de vente et facilité le transfert des opérations au nouveau propriétaire.



L'Office ontarien de financement a dirigé la création de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM) et la conception d'Obligations de financement de projets de l'Ontario exonérées d'impôt provincial.



L'Office ontarien de financement a mis la touche finale au programme d'emprunt 2002-2003 de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), qui incluait une dette de 2,7 milliards de dollars arrivant à maturité.



La SFIEO a vendu 2,1 milliards de dette de Hydro One qu'elle détenait depuis la restructuration du secteur de l'électricité, en 1999. Cette vente au sein des marchés financiers publics a entraîné un gain financier de plus de 200 millions de dollars pour la SFIEO.



La mise en œuvre positive du Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) à l'Office ontarien de financement a permis d'améliorer la capacité de gestion de trésorerie de la province.

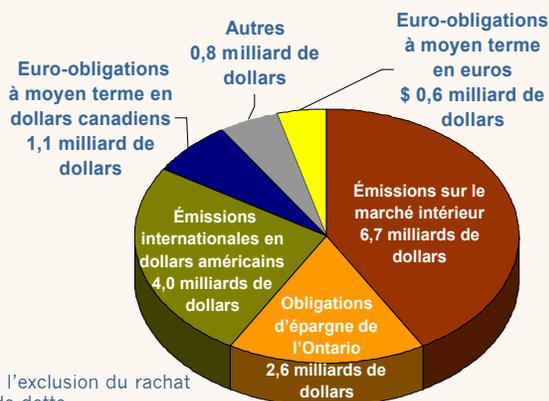


La campagne d'Obligations d'épargne de l'Ontario 2002 a permis de réunir 2,6 milliards de dollars. Il s'agit de la huitième campagne couronnée de succès dans la province.

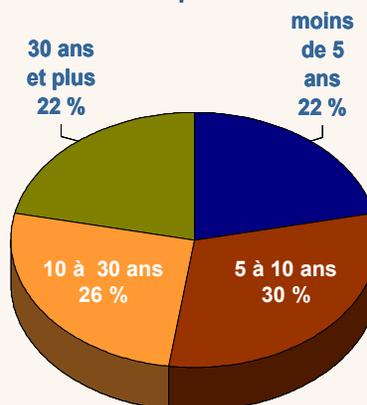
# RÉALISATIONS FINANCIÈRES

Le programme d'emprunt public à long terme de l'Ontario pour 2002-2003, soit 15,8 milliards de dollars, a été exécuté de manière judicieuse et efficace. Grâce à l'opportunité des émissions de titres de créance et à la couverture connexe, le coût des emprunts du gouvernement provincial et de la SFIEO au cours de l'exercice a été estimé à 48,2 millions de dollars de moins que le repère, en fonction de la valeur actuelle.

**Emprunt public total à long terme par instrument\***



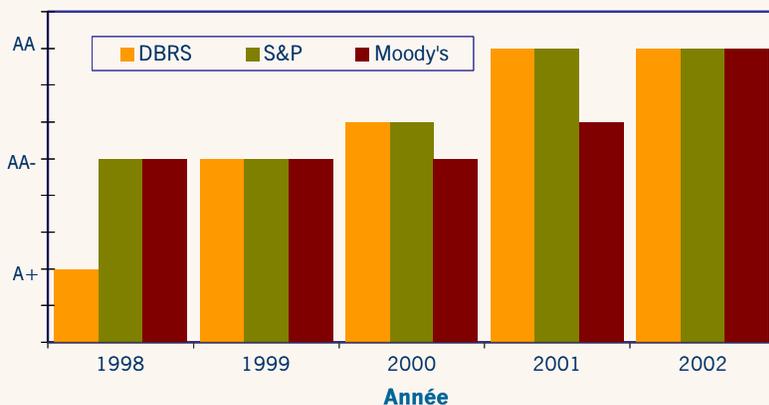
**Emprunt public total à long terme par terme**



\*À l'exclusion du rachat de dette

**Cote de crédit de l'Ontario entre 1998 et 2002**

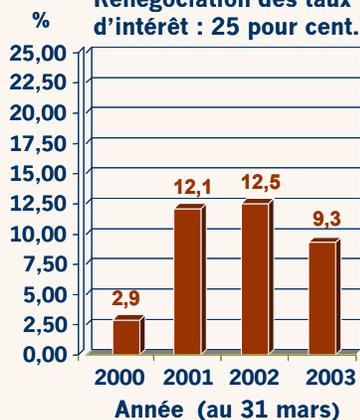
Cote



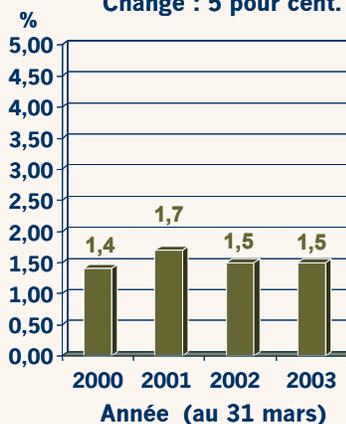
L'Ontario a désormais la cote de crédit double A par les trois agences de cotation; Standard & Poors Corporation, Moody's Investors Service et Dominion Bond Rating Service.

**Gestion de la dette**

**Limite d'exposition – Renégociation des taux d'intérêt : 25 pour cent.**



**Limite d'exposition – Change : 5 pour cent.**



L'OOF gère la dette de la province de manière prudente et judicieuse, et respecte les limites d'exposition pour la renégociation des taux d'intérêt et le change.

## RÉALISATIONS FINANCIÈRES

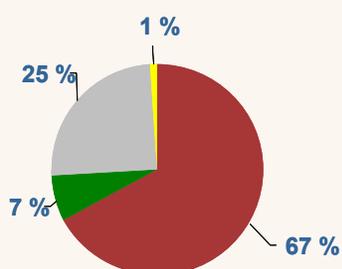
L'OOF a émis avec succès divers types d'obligations sur les marchés obligataires internationaux durant l'année. Deux de ces transactions sont illustrées ci-dessous. Elles mettent en valeur la nature diverse des détenteurs d'obligations de la province, en fonction du lieu géographique et du type d'investisseur.

### Obligations sur les marchés mondiaux de 750 millions de dollars américains, à raison d'un taux d'intérêt de 5,125 %, arrivant à échéance le 17 juillet 2012

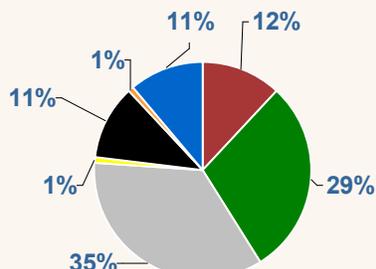
#### Détails sur l'émission

Date de lancement : 17 juillet 2002  
 Prix d'émission : 99,745  
 Cosyndicaires principaux : Goldman Sachs/UBS Warburg

Répartition géographique



Répartition par type d'investisseur



- États-Unis ■ Canada ■ Europe ■ Asie ■ Banque/Société de fiducie ■ Assurance
- Conseiller en placement ■ Société ■ Pension ■ Détail ■ Institution supranationale/souveraine

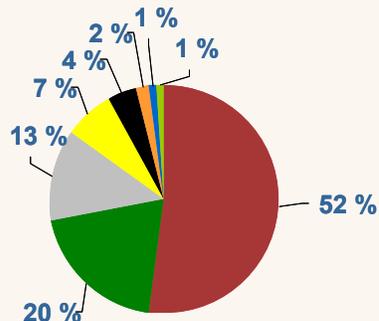
Source : Goldman Sachs

### Obligations à moyen terme de 400 millions d'euros à 3,5 %, arrivant à échéance le 12 mars 2010

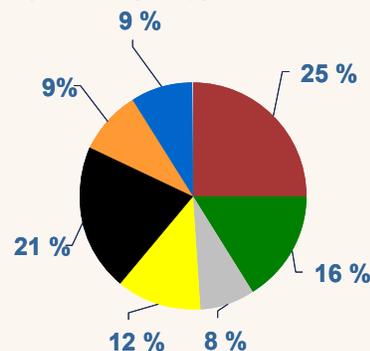
#### Détails sur l'émission

Date de lancement : 12 mars 2003  
 Prix d'émission : 101,015  
 Cosyndicaires principaux : RBC Capital Markets/Salomon Smith Barney

Répartition géographique



Répartition par type d'investisseur



- Suisse ■ Amérique du Nord ■ Détail ■ Banque privée
- R.-U. ■ Italie ■ Assurance ■ Petits fonds
- Asie ■ Belgique/Luxembourg ■ Gestionnaire de fonds ■ Banque
- Allemagne ■ Divers ■ Gestionnaire des biens

Source : RBC Capital Markets

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Message du président et du directeur général</b>	<b>7</b>
<b>Office ontarien de financement</b>	<b>9</b>
Objectifs et responsabilités	10
Conseil d'administration	11
Objectifs en matière de ressources humaines	14
<b>Rapport de gestion et analyse</b>	<b>15</b>
Marchés et économie	16
Marchés financiers	17
Contrôle des risques	22
Financement général	26
Opérations sur les marchés financiers et trésorerie	28
<b>États financiers</b>	<b>31</b>
Aperçu des résultats financiers	32
Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers	34
Rapport du vérificateur	35
Bilan	36
État des résultats nets et des bénéfices non répartis	37
État des flux de trésorerie	38
Notes afférentes aux états financiers	39
<b>Régie de l'organisme</b>	<b>47</b>
Régie de l'organisme	48
Politiques générales	49
<b>Annexes</b>	<b>53</b>
État de la dette provinciale nette	54
Cotes de crédit	55
Autres sources de renseignements	56



## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Nous sommes heureux de présenter les réalisations de l'Office ontarien de financement et du personnel pour l'exercice 2002-2003.

Pour le troisième exercice d'affilée, l'Office ontarien de financement est parvenu à coordonner les efforts du gouvernement visant à améliorer la cote de crédit de la province. Moody's Investors Service a fait passer la cote de crédit de la province de Aa3 à Aa2. L'Ontario a désormais une cote double A de la part des trois agences de cotation.

Au cours du présent exercice, l'OOF a réalisé son objectif principal, consistant à emprunter 15,8 milliards de dollars à des conditions concurrentielles, sur les marchés publics à long terme. Les investisseurs, tant canadiens qu'internationaux, trouvent que les obligations de la province constituent un investissement attrayant, compte tenu de la récente amélioration de la cote de crédit.

L'Office ontarien de financement a aussi créé l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM) et les Obligations de financement de projets de l'Ontario. Nous remercions le personnel qui a œuvré à la mise sur pied de l'OOFIEM.

L'OOF doit relever toute une série de défis au cours du prochain exercice. Il s'agit de l'élaboration d'un cadre stratégique pour les normes d'investissement destiné aux organismes du gouvernement de l'Ontario et de l'appui accordé à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario. Par ailleurs, l'OOF aura accès aux marchés financiers pour mettre la touche finale au programme d'emprunt à long terme de la province estimé à 11,8 milliards de dollars au 31 mars 2003. L'OOF refinancera aussi le montant de 3,5 milliards de dollars en dette arrivant à maturité.

À l'Office ontarien de financement, nous entendons réaliser nos objectifs pour 2003-2004, soit offrir aux contribuables de l'Ontario l'excellent service auquel ils s'attendent, et continuer à assurer une gestion de la dette et des emprunts efficace et judicieuse.

Le président,

Bob Christie  
Office ontarien de financement

Le vice-président et directeur général,

Michael L. Gourley  
Office ontarien de financement



# OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Objectifs et responsabilités

Conseil d'administration

Objectifs en matière de ressources humaines

## OBJECTIFS ET RESPONSABILITÉS

L'Office ontarien de financement a été créé par la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. L'OOF s'acquitte des responsabilités suivantes au nom de la province de l'Ontario, de ses sociétés de la Couronne et autres organismes publics :

### ■ Exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers

L'objectif principal de l'Office ontarien de financement consiste à répondre aux besoins financiers de la province d'une manière judicieuse et rentable.

### ■ Gère la dette de la province

L'OOF gère la dette de la province et contribue aux efforts du gouvernement en vue de réduire la dette. Il gère la dette et les risques connexes en fonction des grands principes directeurs suivants : intégrité, efficacité, régularité du profil des échéances des emprunts et préservation de la cote de crédit de l'Ontario.

### ■ Donne des conseils en matière de politiques et de projets financiers

L'OOF conseille le gouvernement de l'Ontario en matière de politiques financières à l'égard de nombreuses questions de financement général, notamment la restructuration du secteur de l'électricité, les partenariats entre le secteur public et privé, la vente d'actifs gouvernementaux et les diverses options de financement.

### ■ Offre des services financiers et des services de gestion de la trésorerie

L'OOF offre à la province des conseils en matière de gestion de la trésorerie et de politique bancaire, à propos de toute une série de questions de nature financière générale. Par ailleurs, l'OOF s'occupe également de la comptabilité et du règlement des opérations pour le portefeuille de réserves de liquidités de la province, son portefeuille de titres d'emprunt et ses opérations de couverture connexes.

### ■ Offre des conseils et des services financiers à la SFIEO et à l'OOFIEM

L'OOF offre des conseils et des services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM). La SFIEO est un mandataire de la Couronne chargé d'assurer le service et le remboursement de la dette de l'ancienne Ontario Hydro, garantie par la province, et de certaines autres obligations de l'ancienne Ontario Hydro. L'objectif de l'OOFIEM consiste à accorder aux municipalités une plus grande souplesse en matière de financement en investissant dans des projets d'immobilisations comme les projets d'adduction d'eau et de traitement des eaux d'égouts, les routes et ponts et les transports.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, surveille les activités de l'Office ontarien de financement par le biais d'une série de processus. Par exemple, il approuve le plan d'activités de l'OOF et reçoit des rapports réguliers concernant les activités de financement. Le plan d'activités précise les objectifs majeurs de l'OOF et les stratégies permettant de les réaliser. On le révisé chaque année et il est approuvé par la ministre des Finances.

Le conseil approuve également le plan de financement annuel de la province, le plan de gestion de la dette et les politiques principales appliquées par l'OOF dans le cadre des transactions réalisées sur le marché financier et la gestion de la dette de la province et des portefeuilles de placement. Le Comité de vérification du conseil examine les états financiers de l'OOF, y compris le rapport du vérificateur provincial, en vue de la formulation de recommandations au conseil; il surveille de près le processus de vérification interne et accepte les conseils des vérificateurs internes et du vérificateur provincial concernant la pertinence du système de contrôles internes.

Le conseil d'administration se réunit une fois par trimestre, pendant toute l'année. En 2002-2003, le conseil se composait du sous-ministre des Finances, du directeur général de l'OOF et de quatre membres provenant du secteur privé. La diversité de l'expérience des membres du conseil contribue à la supervision efficace de l'OOF.

Les personnes suivantes étaient membres du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement pendant l'exercice 2002-2003 :

**Bob Christie**, président du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement et sous-ministre des Finances.

(En tant que sous-ministre des Finances, Bob est président d'office du conseil d'administration de l'OOF depuis août 2000. Sa nomination expirera lorsqu'on aura nommé un successeur.)

Avant d'assumer ce poste, M. Christie était sous-ministre au ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Il a aussi été sous-ministre au ministère des Affaires intergouvernementales et sous-ministre adjoint, coordination des politiques au Conseil des ministres. Il a aussi occupé plusieurs postes clés au ministère des Finances. M. Christie est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université Queen's.



**Michael L. Gourley**, vice-président et directeur général de l'Office ontarien de financement.

(Nommé au conseil d'administration de l'OOF, de juillet 2002 à juin 2005.)

Mike est membre du Fonds ontarien pour l'innovation et du Groupe d'étude du premier ministre sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques, et l'un des membres fondateurs du Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement. De 1995 à 1998, Mike a occupé le poste de sous-ministre des Finances de l'Ontario, de président de l'Office ontarien de financement et de secrétaire du Comité ministériel de la privatisation. Il a aussi été associé chez PricewaterhouseCoopers LLP.



Mike a rempli diverses fonctions au sein de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et du Conseil du Trésor (Québec), avant de se joindre à la fonction publique de l'Ontario où il a travaillé au Secrétariat du Conseil de gestion, au ministère des Affaires du Nord, et à TVOntario. Mike a également été sous-ministre adjoint (SMA) du ministère des Finances, Bureau du budget, et SMA, responsable du Programme d'administration des tribunaux, au ministère du Procureur général.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mike a été nommé vice-président de l'administration de l'Université Western Ontario en novembre 1991, poste qu'il a continué d'occuper jusqu'à sa nomination comme trésorier adjoint, sous-ministre de l'Économie et sous-ministre des Finances de la province de l'Ontario, en juin 1995. Mike est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université Concordia.



**John Caliendo**, directeur général de Cornerstone Partners Ltd.  
(Nommé au conseil d'administration de l'OOF, de juillet 2000 à juillet 2003.)

Avant de remplir ces fonctions, M. Caliendo était directeur financier de la société Hotline Communications Inc. Il a aussi occupé un certain nombre de postes clés dans des institutions financières à Toronto, Londres et New York, soit au sein des sociétés de placement Richardson Greenshields, Salomon Brothers et McLeod Young Weir. Il est aussi actif comme président ou administrateur de différents organismes communautaires et sans but lucratif de la région de Toronto. Il s'est joint au conseil d'administration en septembre 1997.



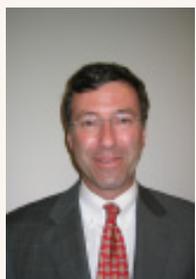
**Winnie Wong**, associée, Wong Po Partners, Chartered Accountants LLP.  
(Nommée au conseil d'administration de l'OOF, de juillet 2000 à juillet 2003.)

Winnie Wong est titulaire d'une maîtrise en administration de l'Université York et d'un diplôme d'études en gestion de l'Université de Hong Kong. Elle a travaillé dans les secteurs du financement des opérations commerciales, du crédit, du marketing, des opérations de change et des prêts aux entreprises dans des banques internationales.



**Frank Potter**, président, Emerging Markets Advisors Inc.  
(Nommé au conseil d'administration de l'OOF, de mai 2002 à mai 2005.)

M. Potter siège à un certain nombre de conseils de sociétés et d'organismes sans but lucratif. Ancien conseiller du ministère des Finances, M. Potter a été auparavant directeur administratif de la Banque mondiale à Washington D.C. Il a occupé un certain nombre de postes de cadre supérieur dans le secteur bancaire international en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.



**Tye W. Burt**, directeur général, Barrick Gold Corporation.  
(Nommé au conseil d'administration de l'OOF, de juin 2000 à juin 2003.)

Assumant ses fonctions à Toronto, M. Burt est membre du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement et de la Barrick Gold Corporation. Il est également président du conseil de la NRX Global Corporation, un fournisseur de plates-formes de réseaux et portails pour l'industrie globale des pièces et équipements lourds. De plus, il est membre du Barreau du Haut-Canada et de la Young Presidents Organization.

Tye Burt est l'ancien président de Deutsche Bank Canada et Deutsche Bank Alex. Brown Securities Canada. Avant de se joindre à Deutsche Bank, il a passé plus de dix ans chez Nesbitt Burns Inc. et Burns Fry Ltd.



## OBJECTIFS EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Comme c'est le cas de tous les organismes, l'Office ontarien de financement est confronté à un milieu de travail en pleine évolution. Il lui faut donc, comme tous les autres organismes, repenser ses rôles, structures et modes de prestation de services. L'OOF est déterminé à relever ces défis et à offrir d'excellents services à tous les intervenants.

Par conséquent, plusieurs stratégies en matière de ressources humaines, introduites en 2001-2002, se sont poursuivies ou ont été améliorées au cours de l'exercice 2002-2003. Le personnel a été détaché, a siégé à des comités, groupes d'étude et projets, et a pu perfectionner ses compétences techniques, ses compétences en communication et en gestion, et ses aptitudes fondées sur la connaissance.

L'OOF a participé à des initiatives entreprises à l'échelle de la fonction publique de l'Ontario (FPO) comme le Programme de stages et les initiatives de travail obligatoire, initiatives qui visent à offrir des programmes de formation et une expérience pratique. Par ailleurs, plusieurs divisions ont engagé des étudiants par le biais de divers programmes de placement coopératif des universités. Par le truchement d'évaluations annuelles du rendement et de programmes de formation, on a identifié les possibilités et on a encouragé le personnel à se conformer aux objectifs de rendement, par l'entremise de cours officiels ou de formation en cours d'emploi. Plusieurs employés ont suivi des programmes de formation portant sur le Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) et la Formation aux nouvelles méthodes de contrôle financier.

Le personnel a continué de suivre des cours comme celui débouchant sur l'obtention du titre d'analyste financier agréé (CFA) et divers programmes de comptabilité débouchant sur le titre de comptable en management accrédité (CMA) et de comptable général licencié (CGA). On a également encouragé le personnel à assister à des conférences, séminaires ou exposés pour se tenir au courant des progrès réalisés dans le domaine de la finance, de la comptabilité et de la technologie. En collaboration avec des conseillers en ressources humaines du ministère des Finances, l'OOF a pris des mesures pour améliorer la planification de la relève et garder son personnel pendant plus longtemps. L'objectif de ces initiatives au plan des ressources humaines consiste à rendre l'OOF plus attirant en tant que lieu de travail, à diminuer le taux de roulement et donc à accroître l'efficacité. Ce sont les intervenants qui seront les grands gagnants.

# RAPPORT DE GESTION ET ANALYSE

Dans la présente partie du rapport annuel, les dirigeants de l'Office ontarien de financement exposent et analysent le climat des affaires, les réalisations de 2002-2003 et les objectifs de 2003-2004.

## Marchés et économie

### Marchés financiers

### Contrôle des risques

### Financement général

## Opérations sur les marchés financiers et trésorerie

### Bilan de l'année

Comme suite à la réduction sans précédent de 475 points de base du taux des fonds fédéraux américains en 2001, tendance très suivie, on a assisté à une nouvelle baisse des taux d'intérêt à court terme aux États-Unis de 50 points de base en 2002, compte tenu de la croissance économique extrêmement modérée. Confrontée à une vigoureuse demande intérieure et à des pressions inflationnistes connexes, la Banque du Canada a augmenté ses taux d'intérêt au jour le jour à trois reprises en 2002, pour un total de 75 points de base. Depuis la fin de l'année civile, le dynamisme soutenu de l'économie canadienne a poussé la Banque du Canada à hausser les taux d'intérêt de 25 points de base à deux reprises, une fois au début du mois de mars 2003 et la deuxième fois au milieu d'avril 2003, afin d'atténuer les mesures de stimulation monétaire.

Le rendement sur les obligations nord-américaines a décliné en 2002. Durant cette période, le fossé entre le rendement des obligations canadiennes et américaines s'est creusé pour atteindre des proportions inégalées depuis 1996. Ceci était dû en partie au fait que le rendement économique du Canada était de loin supérieur à celui des États-Unis, et aux différences en matière de politique monétaire. Les taux d'intérêt qui ont atteint des niveaux historiquement bas ont poussé la province, par mesure de prudence, à financer partiellement, de façon anticipée, ses besoins de financement pour 2003-2004.

Le dollar canadien s'est raffermi pendant toute l'année 2002, après avoir atteint des niveaux historiquement bas, en janvier 2002. Il a continué à prendre de la valeur en 2003, la Banque du Canada haussant ses taux au jour le jour à deux reprises, ce qui a contribué à creuser encore le fossé avec les taux d'intérêt américains.

Le principal partenaire commercial de l'économie ontarienne, les États-Unis, a vu sa situation se rétablir en 2002. L'économie américaine a refait surface à la fin de 2001, après une récession ayant duré trois trimestres. En 2002, les dépenses à la consommation aux États-Unis ont été caractérisées par une hausse sensible, le marché du logement se rétablissant, les stocks étant reconstitués et les investissements commerciaux au plan des logiciels et de l'équipement étant caractérisés par une reprise. Au cours de l'année dans son ensemble, la croissance de l'économie américaine s'est située à 2,4 pour cent en 2002, comparé à des gains minimes de 0,3 pour cent en 2001.

L'économie canadienne a été marquée par une croissance beaucoup plus vigoureuse qu'aux États-Unis, en 2002, compte tenu de la vigueur soutenue de la demande intérieure. L'augmentation du revenu et les progrès notables au plan de l'emploi ont contribué à un raffermissement de la dépense à la consommation, et les taux hypothécaires peu élevés ont fouetté le marché du logement. Les stimulants à la vente ont permis de stabiliser les ventes d'automobiles aux États-Unis, ce qui a débouché sur une demande d'exportations canadiennes. Compte tenu de l'amélioration de la demande, les entreprises ont augmenté les dépenses en matière d'investissement concernant les usines et l'équipement. Cependant, le rythme de la croissance s'est ralenti vers la fin de l'année dernière, reflétant un ralentissement sensible de l'économie américaine, une hausse des prix du pétrole et le climat d'incertitude dû au conflit imminent en Irak. Pour l'année dans son ensemble, le PIB réel canadien a augmenté de 3,4 pour cent, soit plus du double du taux de croissance de 1,5 pour cent en 2001. La croissance de l'Ontario a été plus rapide que dans le reste du Canada, faisant état de la reprise de la production automobile et du dynamisme de la demande intérieure. L'économie ontarienne a cru de 3,9 pour cent en 2002, soit une nette augmentation par rapport aux progrès de 1,5 pour cent enregistrés l'année précédente. Les bénéficiaires des sociétés ont été caractérisés par une hausse de 21,6 pour cent, entraînant un raffermissement des dépenses relatives aux machines et à l'équipement. Les dépenses des ménages sont restées vigoureuses.

### Responsabilités

- Exécuter le programme d'emprunt et les activités de gestion de la dette.
- S'acquitter des obligations juridiques et des dépôts de documents auprès des commissions des valeurs mobilières.
- Gérer les relations avec les investisseurs et la communauté financière.

### Réalisations de l'exercice 2002-2003

L'OOF a eu recours à toute une série d'approches en matière de financement pour répondre de façon efficace aux besoins d'emprunt de la province en 2002-2003, et s'est adapté à des conditions du marché difficiles en continuant de diversifier ses sources de financement pour satisfaire la demande des investisseurs. Ces sources de financement incluaient des obligations sur les marchés canadien, européen et mondial de même que des effets à moyen terme (effets MTN).

Les émissions obligataires de la province ont été bien accueillies par les investisseurs particuliers et les institutions, dans le monde entier. Bien que les investisseurs canadiens représentent le plus grand nombre d'investisseurs pour l'Ontario, l'intérêt marqué manifesté par les investisseurs étrangers prouve qu'il existe une demande internationale généralisée pour les obligations de l'Ontario. La demande a été particulièrement vigoureuse aux États-Unis, mais également en Europe et en Asie. Les cotes de crédit de la province, qui sont à la fois solides et stables, ont permis à l'OOF de tirer parti des possibilités d'emprunt au sein des marchés des instruments à taux fixe.

En 2002-2003, l'emprunt de 15,8 milliards de dollars a pris fin au sein des marchés publics à long terme. Des taux d'intérêt ayant atteint des niveaux historiquement bas, mais qui augmentent, ont poussé la province, en guise de mesure de prudence, à financer de façon anticipée ses besoins de financement de 2003-2004, y compris le montant de 2,2 milliards de dollars pour le remplacement des dépôts de la Caisse d'épargne de l'Ontario et une injection de capitaux de 1 milliard de dollars pour l'OOFIEM.

L'OOF a également terminé son emprunt au nom de la SFIEO, y compris pour une dette de 2,7 milliards de dollars arrivant à échéance, par le biais du montant de 2,1 milliards de dollars provenant de la vente d'effets de Hydro One et de l'émission d'une dette à long terme de 0,9 milliard de dollars.

La campagne de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario de 2002, la huitième campagne couronnée de succès de ce type, a permis de réunir 2,6 milliards de dollars. Cette campagne s'adressait aux investisseurs particuliers.

### Calendrier des émissions de titres d'emprunt

Compte tenu du calendrier d'émission des titres d'emprunt et de la couverture connexe, le coût des emprunts de la province et de la SFIEO durant l'exercice 2002-2003 a été estimé à 48,2 millions de dollars de moins que le point de référence fondé sur la valeur actualisée. Cette mesure du rendement permet de comparer le coût réel des emprunts à un point de référence en matière d'emprunt national hypothétique de la même durée, réparti équitablement sur l'exercice et fondé sur les exigences prévues en matière d'emprunt.

# MARCHÉS FINANCIERS

## Sources de financement

Le programme d'emprunt en 2002-2003 était surtout axé sur le marché en dollars canadiens, réunissant au total 6,7 milliards de dollars, y compris 11 émissions canadiennes syndiquées et plus de 20 émissions structurées, plus petites, par le biais du programme d'effets à moyen terme (effets MTN). Les émissions canadiennes syndiquées ont ciblé les investisseurs institutionnels canadiens (fonds de pension, experts financiers, banques, sociétés de fiducie et compagnies d'assurance); les émissions structurées ciblaient les investisseurs particuliers canadiens.

### Caisse d'épargne de l'Ontario

Dans le budget 2001, le gouvernement a annoncé son intention de vendre la Caisse d'épargne de l'Ontario. Une Demande de propositions a été lancée en septembre 2002 à l'intention des soumissionnaires qualifiés.

Le 28 janvier 2003, le gouvernement a annoncé que la société Desjardins Credit Union Inc. était le soumissionnaire retenu comme acquéreur de la Caisse d'épargne de l'Ontario, dont elle deviendra le nouveau propriétaire le 1<sup>er</sup> avril 2003. Cette société a payé environ 50 millions de dollars pour la Caisse et investira 120 millions de dollars de plus pour donner de l'expansion aux services, assurer une formation et apporter des améliorations. Environ 85 pour cent du personnel de la Caisse a accepté une offre d'emploi du nouveau propriétaire.

La société Desjardins Credit Union Inc. a assumé la responsabilité de tous les dépôts de la Caisse. Par ailleurs, la province continuera de garantir le paiement de tous les dépôts à court terme et des certificats de placement garanti qui ont été achetés avant le 1<sup>er</sup> avril 2003, jusqu'à leur échéance.

En tant que gestionnaire de la Caisse d'épargne de l'Ontario, l'OOF a participé à l'établissement des conditions de vente et facilité le transfert des opérations au nouveau propriétaire.

Bien que plus des deux tiers du programme d'emprunt soient en dollars canadiens, l'Ontario est également parvenu à accéder aux marchés en devises étrangères. La province a fait sept émissions sur le marché mondial, en dollars américains, équivalant en dollars canadiens à 4,0 milliards de dollars. La plupart de ces obligations ont été achetées par des investisseurs institutionnels américains; cependant, elles ont aussi été achetées par des investisseurs institutionnels européens et asiatiques.

Par ailleurs, 0,9 milliard de dollars a été recueilli grâce à une émission sur le marché mondial en dollars nouveaux-zélandais, un effet à moyen terme (effet MTN) en euros et un effet MTN en dollars australiens. La province a aussi émis neuf obligations en euros-dollars canadiens par le biais de son programme MTN, réunissant au total 1,1 milliard de dollars. Le programme des effets à moyen terme cible les investisseurs européens, soit les institutions comme les particuliers.

Enfin, la province a décidé de ne pas utiliser la part des fonds du Régime de pensions du Canada (RPC) qui lui revient aux fins du financement, car cette source de financement est en fait plus onéreuse que d'autres sources.

## Activités et politiques de gestion de la dette

Pour tirer parti des occasions offertes sur le marché, l'OOF a racheté plusieurs émissions de titres de créance ontariennes, à hauteur de 517 millions de dollars, finançant ainsi l'achat de créances similaires à des taux plus favorables et économisant des frais d'intérêts sur la dette.

L'OOF a recours aux options et aux échanges financiers afin de gérer le risque que présentent pour la province les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. L'OOF surveille les risques tous les jours et les vérifie annuellement. La rentabilité de ces activités d'emprunt, de gestion de la dette et d'investissement est mesurée chaque jour par rapport à des points de référence établis à l'avance.

Au 31 mars 2003, la valeur nominale du portefeuille d'échanges financiers de la province se chiffrait à 73,2 milliards de dollars, soit

27,9 milliards de dollars en crédits croisés et 45,3 milliards de dollars en échanges de taux d'intérêt.

Afin d'atténuer les risques financiers inhérents à un portefeuille important et diversifié de titres d'emprunt, il est essentiel de se doter de politiques et de modalités prudentes de gestion des risques. L'OOF a recours à des limites des risques et à des stratégies pour assurer une gestion saine et rentable des risques de marché, de crédit et d'illiquidité. Ces limites de risques et stratégies sont illustrées ci-dessous.

### **Risque de change**

Au 31 mars 2003, la position de change nette représentait 1,5 pour cent de la dette active. Au cours de l'exercice, la position de change est restée dans les limites approuvées, soit cinq pour cent de la dette active.

### **Risque lié aux taux d'intérêt flottants**

Le pourcentage de la position de risque associé aux changements des taux d'intérêt était de 9,3 pour cent de la dette active au 31 mars 2003. Durant l'exercice, la position de taux d'intérêt flottants est restée dans les limites approuvées, soit 25 pour cent de la dette active.

### **Risque de refinancement**

La province s'efforce d'atteindre un profil équilibré de titres d'emprunt arrivant à échéance, afin d'atténuer le risque lié au taux d'intérêt inhérent au refinancement des titres d'emprunt arrivant à échéance et des titres d'emprunt à intérêt flottant. En 2002-2003, le refinancement de la dette s'est chiffré à 11,6 milliards de dollars. En 2003-2004, on estime que les échéances se situeront à 10,1 milliards de dollars.

### **Risque de crédit**

L'Ontario ne conclut de nouvelles ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote « A moins ». Cependant, l'Ontario conclut normalement de nouvelles transactions d'échanges financiers avec des contreparties ayant au moins une cote « AA moins ». À la fin de l'exercice, 80 pour cent des échanges financiers en cours concernaient des établissements financiers ayant au moins une cote « AA moins ».

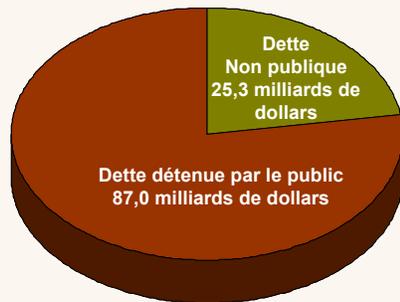
### **Risque d'illiquidité**

Ce risque est contrôlé par la gestion des niveaux des réserves de liquidités, des programmes d'emprunt à court terme et des lignes de crédit négociées à l'avance. En 2002-2003, le niveau moyen des réserves de liquidités était de 6,5 milliards de dollars. Les programmes de la province concernant les bons du Trésor et les effets en dollars américains sont assujettis à des plafonds de 12 milliards de dollars (6 milliards de dollars pour la province et 6 milliards de dollars pour la SFIEO) et de 2,5 milliards de dollars, respectivement (1,25 milliard de dollars pour la province et 1,25 milliard de dollars pour la SFIEO).

# MARCHÉS FINANCIERS

## Portefeuille de la dette

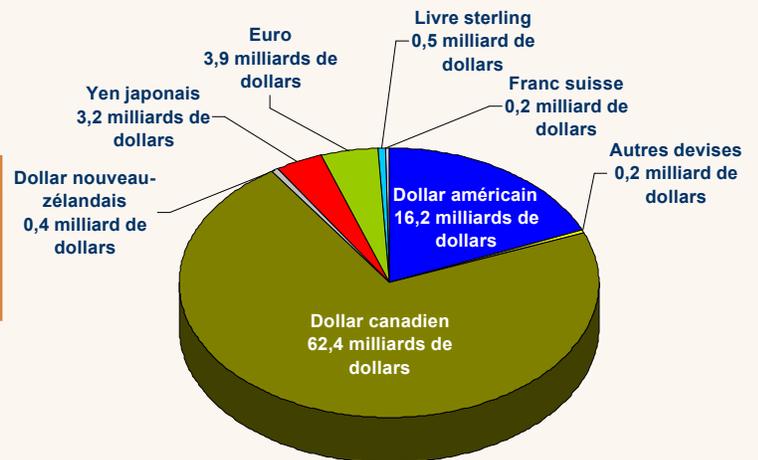
### Dette par engagement



La dette non publique de la province est détenue en grande partie par les régimes de pension du secteur public canadien. La dette publique de la province est détenue par des régimes de pension canadiens et internationaux, des compagnies d'assurance, des experts financiers et des investisseurs particuliers.

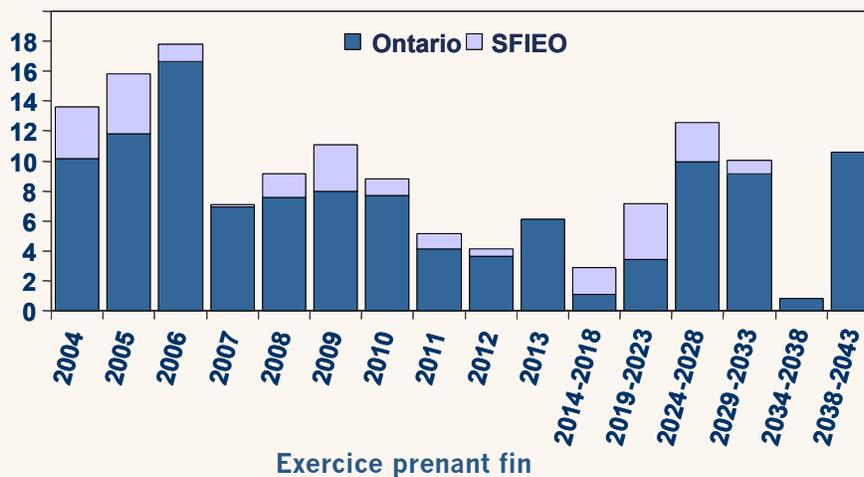
### Dette détenue par le public par devise

Plus de 70 pour cent de la dette de la province détenue par le public sont en dollars canadiens.



### Profil de l'échéance de la dette à long terme

En milliards de \$ canadiens



### Priorités pour 2002-2003

Les emprunts publics à long terme totaux de la province pour l'exercice 2003-2004 sont estimés à 11,8 milliards de dollars. La province empruntera pour refinancer le montant de 10,1 milliards de dollars en dette arrivant à échéance, le montant de 1,0 milliard de dollars pour le rachat anticipé d'obligations et le montant de 1,5 milliard de dollars pour les achats d'immobilisations matérielles. Ces exigences sont partiellement compensées par l'amortissement des immobilisations matérielles de 0,8 milliard de dollars. Compte tenu du montant élevé des titres d'emprunt arrivant à maturité au cours des trois prochaines années et de l'augmentation éventuelle des taux d'intérêt, il faudra adopter des méthodes de gestion prudente de la dette.

La majeure partie des opérations d'emprunt s'effectuera de nouveau sur le marché intérieur. L'OOF compte aussi faire appel au Régime de pensions du Canada (RPC). Le montant réel des emprunts auprès du RPC dépendra de la rentabilité de cette option par rapport aux autres sources de financement. En outre, une neuvième émission d'Obligations d'épargne de l'Ontario sera incluse au programme de financement de 2003-2004. La taille de la campagne dépendra des conditions du marché.

L'OOF surveillera les marchés financiers internationaux et y fera appel lorsque les coûts de financement totaux seront inférieurs à ceux du marché intérieur canadien.

La province a l'intention d'étudier la possibilité d'offrir les Obligations d'épargne de l'Ontario sur Internet. L'OOF continuera de s'appuyer sur le succès de ses ventes d'obligations et de son programme d'effets MTN intérieurs.

L'OOF a également l'intention d'effectuer des emprunts au nom de la Société de l'industrie de l'électricité en Ontario (SFIEO). La dette de la SFIEO arrivant à maturité en 2003-2004 est estimée à 3,5 milliards de dollars.

# CONTRÔLE DES RISQUES

## Responsabilités

- Surveiller et évaluer les risques financiers et la performance liés aux emprunts, à la gestion de la dette et à l'investissement des réserves de liquidités.
- Veiller à ce que les politiques de gestion des risques fassent état des conditions qui prévalent au sein du marché, faire face aux risques liés aux contreparties et assurer la conformité.
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques de gestion des risques et l'infrastructure connexe et évaluer et contrôler les risques liés aux nouvelles affaires, afin d'assurer la conformité dans les limites approuvées.
- Prévoir et analyser les intérêts sur la dette publique aux fins du budget provincial et des mises à jour financières trimestrielles.
- Évaluer le risque de crédit lié aux contreparties et gérer les relations avec les agences de cotation.
- Offrir un soutien en matière de conception de systèmes et de technologies de l'information.

## Réalisations en 2002-2003

Durant l'exercice 2002-2003, la Division du contrôle des risques a entrepris un examen exhaustif et continu des risques opérationnels de l'OOF. Compte tenu des principes de contrôle du brouillard examinés par la Division de la vérification interne, en 2001-2002, la division a appliqué les algorithmes et les modalités visant à s'assurer que toutes les transactions sont saisies et que leur coût est établi par les systèmes de façon opportune et exacte.

Dans le cadre de la décision d'atténuer les risques opérationnels, la division a également entrepris une initiative exhaustive d'examen des risques modèles pour étudier tous les algorithmes d'établissement du coût des transactions, pour veiller à ce que les risques soient bien évalués et mesurés. Les évaluations des risques modèles ont été confiées au Comité sur la stratégie d'emprunt pour qu'il s'en occupe. L'approche de la division au plan de la gestion des risques opérationnels attribuables aux algorithmes d'établissement du coût des transactions et les systèmes de contrôle sous-jacents ont été examinés par les Services de vérification interne qui ont constaté qu'ils étaient conformes aux pratiques exemplaires de l'industrie.

La Division du contrôle des risques a examiné et peaufiné la politique sur les risques de crédit et les risques juridiques connexes, et elle a expliqué les critères d'établissement des limites de crédit liées aux contreparties de l'OOF et de la SFIEO. Les modifications proposées aux politiques sur les risques de crédit et les risques juridiques connexes de l'OOF et de la SFIEO ont été approuvées par le conseil d'administration, en décembre 2002. La nouvelle méthode de gestion des risques de crédit de la province a adopté les recommandations sur la gestion des risques de crédit des organismes de réglementation de l'industrie. La gestion des risques de crédit de l'OOF tient compte à la fois de la capacité de crédit d'une contrepartie et de sa cote. La méthode révisée a été revue par la Division de la vérification interne qui a constaté qu'elle était conforme aux pratiques exemplaires.

Les communications font partie intégrante de la gestion des risques. En 2002-2003, la division a commencé à diffuser des rapports « récapitulatifs » quotidiens sur les risques et des rapports d'affectation des profits et pertes de portefeuille qu'elle a remis au directeur général et au Comité de gestion des risques. Ces rapports visent à attribuer les changements du rendement du portefeuille à la dynamique du marché.

## CONTRÔLE DES RISQUES

La division, en consultation avec le conseiller juridique de l'OOF, a conçu des chartes du Comité de vérification pour les conseils d'administration de l'OOF et de la SFIEO. Les chartes ont été adoptées par les conseils d'administration, à leurs réunions respectives, en septembre 2002. Un élément important des chartes est l'identification et l'examen, par les membres du Comité de vérification des risques majeurs auxquels l'OOF et la SFIEO sont confrontés. Conjointement avec un plan de travail du Comité de vérification, les divisions de l'OOF devront expliquer au Comité de vérification les risques qui relèvent de lui, et expliquer les politiques de gestion des risques, les modalités et les stratégies permettant de contrôler ou d'atténuer les risques. La Division de la vérification interne a participé activement à l'élaboration du plan de travail du Comité de vérification. Compte tenu du grand intérêt porté aux questions de gestion, et vu le climat résultant des récents scandales dans le secteur privé, et dans le cadre des travaux permanents sur la régie d'entreprise, la division, en collaboration avec le conseiller juridique de l'OOF, a conçu le Code de conduite du conseil d'administration. Avant d'être approuvé par les conseils d'administration respectifs, en avril 2003, le Code a été examiné par la Division de la vérification interne qui a constaté qu'il était conforme aux pratiques exemplaires.

Le Code de conduite proposé a été approuvé par les conseils d'administration respectifs, en avril 2003. La division a aussi entrepris une étude préliminaire de la régie d'entreprise au sein des banques centrales, des principaux fonds de pension (p. ex., RPC) et des documents publiés récemment. Un examen de la politique actuelle en matière de régie d'entreprise est envisagé durant l'exercice 2003-2004.

On a continué, au cours des exercices 2001-2002 et 2002-2003, à utiliser la méthode de budgétisation selon les risques et celle d'évaluation du rendement corrigée des risques pour mesurer l'efficacité du programme de gestion de la dette. Cette méthode avait été utilisée de façon expérimentale durant l'exercice 1999-2000. La solidité des hypothèses sous-jacentes et la pertinence de cette approche pour d'autres programmes et risques seront évaluées dans le cadre d'une étude continue sur l'évaluation du rendement. La division a conçu un cadre d'essai sous contrainte et d'analyse des scénarios pour évaluer les programmes de financement et de gestion de la dette; des scénarios ont été identifiés et les détails de mise en œuvre sont en cours d'élaboration, la mise en œuvre étant prévue en 2003-2004.

La planification de la continuité des opérations a fait l'objet d'une attention particulière dernièrement; le Plan de continuité des opérations (PCO) de l'OOF aborde la question des dispositions à prendre pour faciliter la continuité des systèmes de technologie de l'information (TI), y compris les systèmes informatiques et l'infrastructure de technologie de l'information. La composante de récupération des systèmes et des données du PCO a été testée en octobre 2002; on a mis l'accent sur les ressources vitales et sur les processus relatifs aux opérations. Le test a vérifié l'efficacité du plan

### Mise à jour sur la cote de crédit

La responsabilité de la Division du contrôle des risques au plan de la gestion des rapports du gouvernement de l'Ontario avec les agences de cotation consiste à s'assurer de bien comprendre et de bien analyser le dynamisme économique de la province, son plan budgétaire et sa position financière.

La division a respecté cet objectif à plusieurs reprises en 2002-2003. Elle a informé de façon proactive les agences de cotation d'une erreur en matière de perception d'impôt de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, tenant à tout moment les agences de cotation au courant de la position de la province et des impacts éventuels. Les agences de cotation ont été également mises au courant de tous les progrès concernant le plan gouvernemental de protection des prix pour les consommateurs d'électricité. Par ailleurs, la division a communiqué les initiatives provinciales touchant les entités ayant pris la relève de Ontario Hydro et la commercialisation prévue de l'actif gouvernemental.

Enfin, la division a coordonné les séances annuelles d'information organisées après le budget pour les agences de cotation, ce qui a poussé Moody's Investors Service à faire passer la cote de crédit de la province de l'Ontario de Aa3 à Aa2.

## CONTRÔLE DES RISQUES

et identifié des recommandations en vue d'améliorations. Le test a également permis de familiariser le personnel avec les opérations du plan. Un examen indépendant des systèmes et du test de récupération des données a été effectué par les Services de vérification interne du ministère des Finances. Le rapport indique que le test a bien été exécuté et qu'il a respecté les objectifs relatifs aux tests.

Dans le cadre de l'amélioration continue du PCO, la division est en train de mettre à jour les modalités de récupération des opérations et de la technologie pour faciliter la sauvegarde hors site et en temps réel des principaux systèmes d'exploitation et des données.

Dans le cas de l'OOFIEM, la division a conçu et introduit le Cadre stratégique de gestion des risques, la politique sur les prêts et la Politique d'évaluation et de contrôle de la solidité financière. Ces politiques ont été approuvées par le conseil d'administration de l'OOFIEM et examinées par la Division de la vérification interne. Un modèle financier pour l'OOFIEM est aussi en cours d'élaboration. La prochaine génération du modèle financier de l'OOFIEM sera conçue pour tenir compte des exigences des politiques de gestion des risques et des agences de cotation de l'OOFIEM.

La division a conçu et introduit des systèmes précis d'information à l'appui de l'administration des contrats d'achat d'énergie électrique avec les producteurs privés d'électricité.

À l'appui du règlement, des modalités de rapprochement et de la vérification des paiements relatifs aux contrats d'achat d'énergie électrique avec des producteurs privés d'électricité, la division a conçu et introduit des systèmes de saisie de renseignements pour avoir accès aux données de la SIGMÉ. Ces systèmes de première génération seront améliorés pour tenir compte des exigences des usagers, outre l'acquisition de technologie de relevé de compteur et l'évolution de la participation de la SFIEO au marché de l'énergie électrique de l'Ontario.

Outre le cadre stratégique de gestion des contrats d'achat d'énergie électrique avec des producteurs privés d'électricité, qui a été approuvé par le conseil d'administration de la SFIEO en 2001-2002, un système intégré de rapports et de contrôle des transactions de la SFIEO relatives à l'achat d'électricité (« négociants en électricité ») est en cours de conception et est prévu, compte tenu du développement des marchés à terme en Ontario.

La division a entrepris d'autres projets (en collaboration avec d'autres compétences ou de façon indépendante) pour se tenir au courant des progrès dans le domaine du contrôle des risques et de l'analyse comparative des portefeuilles.

## Priorités pour 2003-2004

Au cours de l'exercice 2003-2004, la division continuera d'améliorer ou de mettre à jour ce qui suit : capacité d'évaluation des risques financiers, analyse du portefeuille, mesure des risques financiers et politiques de gestion des risques de l'OOF, de la SFIEO et de l'OOFIEM. Elle effectuera des études stratégiques, le cas échéant : analyse du portefeuille et étalonnage de la performance pour la province.

Les communications régulières avec les agences de cotation de crédit se poursuivront afin de veiller à ce que les cotes attribuées à la province soient fondées sur des renseignements courants et opportuns.

La division continuera à concevoir et maintenir les applications informatisées des opérations, les outils d'ordinateur de bureau et l'infrastructure sous-jacente de la technologie de l'information pour veiller à ce que les opérations futures soient satisfaites.

Voici les priorités clés de la Division du contrôle des risques pour l'exercice 2003-2004 :

- Terminer l'initiative d'examen des risques modèles.
- Examiner et revoir, le cas échéant, la politique sur la gestion générale de l'OOF, de la SFIEO et de l'OOFIEM et les directives connexes.
- Entreprendre une évaluation des autres repères de rendement.
- Introduire le cadre d'essai sous contrainte du portefeuille.
- Concevoir et introduire une infrastructure de modalités et de systèmes de gestion des risques et de rapports pour évaluer et contrôler de façon efficace les risques du marché de l'électricité.
- Concevoir et mettre en œuvre une infrastructure de systèmes et de modalités de gestion des risques et de rapports pour évaluer et contrôler de façon efficace les risques liés au portefeuille de l'OOFIEM.
- Améliorer l'infrastructure actuelle de continuité des opérations.

# FINANCEMENT GÉNÉRAL

## Responsabilités

- Donner des conseils sur les questions de politiques financières.
- Donner des conseils sur les méthodes de financement pour le secteur parapublic.
- Donner des conseils sur les répercussions financières des privatisations éventuelles.
- Concevoir des options financières pour les organismes du gouvernement de l'Ontario et les sociétés de la Couronne.

## Réalisations en 2002-2003

Le 19 août 2002, la création de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM) a été annoncée. La division a été responsable de la création de l'OOFIEM et du programme d'Obligations de financement de projets de l'Ontario.

Le personnel a participé aux consultations avec les dirigeants municipaux et de sociétés dans 35 collectivités de la province. La division a également dirigé les efforts internes pour veiller à ce que l'OOFIEM soit mis sur pied à temps pour la saison budgétaire 2003 des municipalités. La mise en œuvre a inclus l'élaboration de modalités de gestion et d'administration, de même que d'un processus de demande et d'approbation de prêts, ainsi que l'examen et l'élaboration de lois, en collaboration avec des intervenants et des organismes de réglementation, outre les consultations avec le gouvernement fédéral.

L'OOFIEM a reçu initialement 1 milliard de dollars en capital de réserve; 120 millions de dollars supplémentaires ont été accordés à l'Agence ontarienne des eaux, un organisme de la Couronne provincial.

Le 22 avril 2003, l'OOFIEM a commencé à accepter des demandes de prêt des municipalités en vertu de son programme de prêts 2003-2004. Il a lancé sa première campagne d'Obligations de financement de projets de l'Ontario. La première campagne a été prolongée d'une semaine pour permettre à un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens d'acheter ces obligations.

Le 18 août 2003, l'OOFIEM a annoncé son programme de prêts 2003-2004. Quatre-vingt-huit municipalités, représentant six millions d'Ontariennes et d'Ontariens sont admissibles à des prêts sans intérêts d'un montant maximal de 1 milliard de dollars au cours des trois prochaines années, au chapitre du soutien de l'infrastructure municipale.

La division a également joué un rôle primordial en mettant la touche finale au financement de 700 millions de dollars de la construction des installations permanentes du casino Niagara. Le personnel a offert des conseils à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, ce qui a débouché sur une réduction de 8,5 millions de dollars des coûts de financement, générant des économies importantes pour les contribuables.

Le personnel de la division a conçu une stratégie de financement pour le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le centre de santé régional de Peterborough, pour la part locale du nouvel hôpital proposé de 255 millions de dollars, à Peterborough. Une demande de propositions a été préparée par le personnel de la division au nom de l'hôpital, afin de trouver un conseiller financier pour examiner la faisabilité de la stratégie de financement. Le nouvel hôpital offrira des services médicaux très en demande dans une région insuffisamment desservie de la province. En outre, l'OOF a aidé le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à examiner la structure de financement du centre de recherche en médecine et sciences connexes (MaRS) de 100 millions de dollars, pour veiller à ce que la méthode de financement soit conforme aux politiques de financement provinciales.

Le personnel de la division continue d'aider et de conseiller le Musée royal de l'Ontario (ROM) en vue du financement du projet de réaménagement Renaissance. Grâce aux efforts de l'OOF, le ROM a déjà obtenu une réduction notable des taux d'intérêt du financement proposé. Cette réduction se traduit par une économie estimative à la valeur présente de 1,6 million de dollars. La division continue de collaborer avec le ROM afin d'identifier d'autres économies de coût.

Toute une série de conseils et d'analyses sur divers projets de petite ou grande envergure ont été offerts aux ministères et organismes. Citons, par exemple, les suivants : restructuration du secteur de l'électricité, gestion des contrats avec les producteurs privés d'électricité de la Société financière de l'électricité de l'Ontario, financement des soins de longue durée, financement des conseils scolaires, transactions de location, règlements touchant les emprunts municipaux et les pouvoirs en matière d'investissement, analyse commerciale de cas pour les prêts aux organismes de la Couronne, comme le Centre des sciences de l'Ontario, et renégociation d'un prêt garanti pour la société de transport d'Owen Sound qui exploite le traversier Chi-Cheemaun entre Tobermory et l'île Manitoulin.

### Priorités pour 2003-2004

La division appuiera la mise en œuvre de l'OOFIEM pour veiller à ce qu'il soit pleinement opérationnel en 2003-2004. Par ailleurs, un cadre pour les normes d'investissement sera conçu pour les fonds qui sont détenus par des organismes du gouvernement de l'Ontario. La division concevra une politique officielle sur la prestation de conseils financiers et d'aide aux membres du secteur parapublic lorsqu'il est question de promouvoir les intérêts en matière de politique de la province et de réduire les coûts qui incombent aux contribuables. Dans l'intervalle, la division continuera d'offrir des conseils et une aide, cas par cas. Seront incluses les activités dans le secteur des soins de longue durée et des conseils scolaires. Un des autres objectifs clés de la division consistera à aider les ministères et organismes à obtenir un financement pour la part locale des projets d'infrastructure.

La division offrira une aide aux ministères et organismes à propos de plusieurs projets :

- ministère des Transports – examen de l'obtention d'un capital commun pour les projets de transport;
- ministère de la Santé et des Soins de longue durée et secteur des soins de longue durée – obtention d'un financement rentable pour les aménagements fixes;
- centre de santé régional de Peterborough – obtention d'un financement pour un nouvel hôpital de 255 millions de dollars; et
- Musée royal de l'Ontario – obtention d'un financement pour le projet de réaménagement Renaissance.

La division continuera de prêter son concours dans le cadre de son examen de projets divers comme la prolongation de l'autoroute 407, la construction de palais de justice et d'hôpitaux et de nombreux nouveaux projets. La division continuera aussi d'aider la province à restructurer le secteur de l'industrie de l'électricité.

# OPÉRATIONS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS ET TRÉSORERIE

## Responsabilités

- Diriger les initiatives gouvernementales visant à centraliser les activités de gestion de la trésorerie et les services financiers de la province.
- Offrir des services de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial.
- Effectuer les règlements dans le cadre des opérations relatives aux titres d'emprunt, aux valeurs mobilières et aux produits dérivés.
- Donner des conseils en matière bancaire au sujet des recettes et décaissements du Trésor.
- Administrer les relations avec les banques et les agences financières.
- Préparer des rapports comptables et financiers et des rapports de gestion.
- Offrir des conseils sur les questions comptables et leurs conséquences.

## Réalisations en 2002-2003

La division a réalisé un certain nombre d'initiatives en vue de mieux programmer les mouvements de trésorerie de la province, d'améliorer les services financiers offerts aux ministères et aux organismes de la Couronne et de renforcer les opérations et les systèmes de contrôles internes.

La division a contribué à la création de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM) par le biais de ce qui suit : mémoire sur les ressources au Conseil des ministres et aux sous-comités permanents du Conseil des ministres, y compris des approches permettant de minimiser l'impact financier de l'OOFIEM sur la province; options viables en matière de résolution des problèmes liés au traitement des coûts de concession de la dette de l'OOFIEM et consolidation avec les états financiers de la province; exigences opérationnelles liées à la saisie et au traitement des renseignements municipaux figurant sur les demandes de prêt; base de données sur les prêts de l'OOFIEM; et prestation de services bancaires rentables à l'OOFIEM. Par ailleurs, la division a effectué une évaluation des ressources de la SFIEO pour tenir compte de l'élargissement de son mandat en matière de protection du prix de l'électricité et d'approvisionnement, et a donné un coup de fouet aux travaux liés à la mise en œuvre de l'Ontario Nuclear Funds Agreement.

## Gestion de la trésorerie

Pour favoriser la gestion prudente de la trésorerie et renforcer les processus existants au sein de la fonction publique de l'Ontario (FPO), l'OOF est en train de convertir les lignes directrices actuelles sur la gestion de la trésorerie en directive. La directive sera soumise à la ministre des Finances pour approbation, au début de 2003-2004. La directive exige de la part de tous les ministères et organismes une mise en œuvre impérative et favorise l'adoption de méthodes saines de gestion de la trésorerie de façon homogène, au sein du gouvernement. Le personnel continue d'œuvrer au Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) pour veiller à ce que les bonnes méthodes de gestion de la trésorerie et les exigences en la matière forment partie intégrante de la fonctionnalité de ce système au plan du contrôle et des rapports. Le SIGIF est maintenant introduit dans neuf ministères. Durant toute la période de mise en œuvre, l'OOF a collaboré avec le SIGIF et le Bureau des services communs pour identifier et intégrer les améliorations au système qui déboucheront sur une gestion de la trésorerie à la fois efficace et rentable. Grâce au recours à une stratégie combinant l'utilisation de la technologie de l'information et des efficacités en matière de modalités, l'OOF est parvenu avec succès à gérer les complexités liées aux deux séries de comptes du Trésor exigées durant tout le processus de mise en œuvre du SIGIF.

La division a également participé à l'élaboration d'un système exhaustif d'établissement des prévisions de trésorerie pour la taxe de vente au détail. Ce système, qui est élaboré

## OPÉRATIONS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS ET TRÉSORERIE

grâce à des données fournies par la Division des recettes fiscales d'Oshawa, vise à minimiser les variations entre les prévisions et les résultats réels. À son tour, ceci permettra d'améliorer l'établissement des prévisions de trésorerie ce qui aura une influence positive sur l'intérêt sur la dette publique de la province, car cela permettra d'économiser des frais d'intérêt. La division collabore également avec la Direction de la vérification générale de la Division de la vérification interne de la FPO, afin d'examiner les pratiques en matière de gestion de la trésorerie à l'échelle de l'entreprise et a recommandé des améliorations. Les résultats de la vérification de même que la publication de la directive sur la gestion de la trésorerie contribueront à mieux reconnaître l'importance de la gestion de la trésorerie en tant que partie intégrante de la gestion globale des ressources du gouvernement.

### Services bancaires

Plusieurs services bancaires, y compris les dépôts bancaires hors cote, ont été confiés au prestataire de services bancaires proposant les coûts les plus bas, ce qui a permis de réaliser des économies annuelles d'environ 300 000 \$. Les méthodes utilisées pour déterminer les frais bancaires « fixes » pour certains services bancaires ont été renégociées, ce qui a débouché sur des réductions d'environ 200 000 \$ par année.

Les services de garde des marchés monétaires et des règlements de l'OOF, de même que les services d'émission de bons du Trésor ont fait l'objet d'un appel d'offres en novembre 2002. On a signé les contrats avec les prestataires de services en mars 2003 pour une durée de cinq ans. La mise en œuvre se fera dès que cela s'avérera pratique pour toutes les parties. Les frais des services de garde et de règlement resteront similaires à ceux qui sont actuellement en vigueur, alors que ceux relatifs aux bons du Trésor diminueront d'environ 200 000 \$ par année.

La division a contribué à la mise en œuvre réussie de la première vague de ministères ayant adopté le SIGIF, en offrant des conseils sur les services bancaires et en établissant les comptes en banque et les services connexes vitaux au projet.

En collaboration avec le Secrétariat du Bureau de restructuration du secteur de l'électricité de l'Ontario, la division a fourni des conseils concernant la mise en œuvre de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) et, conjointement avec l'Ontario Power Generation (OPG), a créé le fonds en fiducie de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, en 2002. La province et l'OPG ont créé ce fonds en fiducie pour établir, financer et gérer les fonds réservés afin de veiller à ce qu'il existe un financement suffisant pour payer le coût du démantèlement de la centrale nucléaire et la gestion à long terme des déchets nucléaires.

Un représentant des Services bancaires de l'OOF continue de représenter les provinces canadiennes au sein du Conseil consultatif des intervenants de l'Association canadienne des paiements. Le représentant de l'OOF a participé activement au groupe d'étude de l'ACP qui a réduit les risques systémiques de règlement au sein des systèmes de compensation et de paiement canadiens, en introduisant un plafond de 25 millions de dollars sur les articles sur papier.

### Comptabilité et règlement

L'OOF a continué en 2002-2003 ses activités d'amélioration des services de comptabilité, de règlement, de paiement et de prévisions concernant la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). On a apporté des améliorations notables pour tenir compte de la complexité et de la charge de travail concernant la gestion de la dette de la SFIEO, y compris les activités relatives aux contrats de production indépendante d'électricité. On a planifié avec soin l'ouverture du marché de l'électricité, en mai 2002, et le personnel et les systèmes étaient disponibles pour assumer avec succès les activités.

# OPÉRATIONS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS ET TRÉSORERIE

Le « système intégré du Trésor » (SIT), un nouveau système qui améliorera les processus, l'opportunité et l'efficacité des règlements et de l'enregistrement des paiements a été mis en œuvre le 1<sup>er</sup> avril 2002. Il est opérationnel et le personnel s'est familiarisé avec son utilisation. L'examen des pratiques exemplaires de l'industrie touchant les règlements et les fonctions des agences financières s'est poursuivi. On continuera d'améliorer les processus de règlement afin de respecter les pratiques du secteur; ces fonctions seront aussi facilitées par le SIT. Les rapports comptables et financiers et les nouveaux problèmes ont été examinés attentivement afin d'évaluer l'impact et leur applicabilité à l'OOF, à la province, à l'OOFIEM et à la SFIEO. Des politiques, modalités et processus ont été conçus et mis en œuvre afin d'offrir des services à l'OOFIEM, tant à court terme au début des opérations de la société, qu'à plus long terme lorsqu'elle deviendra plus opérationnelle.

## Priorités pour 2003-2004

### Gestion de la trésorerie

La division continuera également de collaborer au projet du SIGIF pour veiller à ce que l'on satisfasse les exigences en matière de gestion de la trésorerie de l'OOF et à ce que le nouveau système offre de meilleures prévisions sur la trésorerie, contribuant ainsi à atténuer la volatilité de cette dernière. On continuera à offrir des programmes de formation et d'éducation nécessaires aux ministères et organismes en matière de mise en œuvre de la Directive sur la gestion de la trésorerie. Les résultats du nouveau système de prévision de la taxe de vente au détail seront évalués et, le cas échéant, le concept prendra de l'ampleur pour inclure les taxes principales comme l'impôt des sociétés et l'impôt-santé des employeurs. La division continuera d'offrir des services de gestion de la trésorerie à l'OOFIEM et s'attachera à peaufiner les systèmes d'établissement de prévisions et d'autres systèmes et modalités de façon à maximiser l'efficacité de l'utilisation de ses liquidités.

### Services bancaires

Les services de garde, de règlement et d'émission des bons du Trésor seront transférés des prestataires de services actuels à de nouveaux prestataires. Ceci se produira entre les mois de mai et de septembre 2003. Au nom de la SFIEO, la division, en collaboration avec l'Ontario Power Generation, créera deux fonds distincts supplémentaires pour l'énergie nucléaire en 2003, tel que requis en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement. La création de deux fonds distincts s'impose pour que l'on dispose d'un financement suffisant pour payer le coût du démantèlement de la centrale nucléaire et de l'élimination des déchets nucléaires produits par Ontario Hydro, avant le 1<sup>er</sup> avril 1999. La division continuera de collaborer avec ces parties pour concevoir un cadre qui prévoira la supervision et la gestion efficaces des activités des fonds distincts de l'industrie nucléaire, de même que pour concevoir des rapports financiers opportuns et pertinents.

La division continuera de collaborer avec les ministères, le Bureau des services communs, la Division de la prestation intégrée des services du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises et la Direction des services gouvernementaux en direct du Secrétariat du Conseil de gestion à la conception et à la mise en œuvre de méthodes de perception des recettes et de paiement efficaces faisant appel à de nouveaux services bancaires et à des services bancaires actuels. En assurant une liaison efficace avec le secteur financier, la division s'assurera que l'on utilise de nouvelles technologies bancaires qui bénéficieront à tous les ministères du gouvernement et à leurs clients.

### Comptabilité et règlement

La division continuera de se tenir au courant des nouveautés dans le domaine comptable et de s'assurer que l'OOF reste au courant des progrès dans le domaine comptable pouvant avoir une incidence éventuelle sur les programmes de l'OOF, de la SFIEO et de l'OOFIEM.

L'OOF entreprendra un examen des meilleures pratiques du secteur financier en ce qui a trait aux règlements et aux fonctions des agences financières et apportera ou étudiera les changements voulus.

# ÉTATS FINANCIERS

Aperçu des résultats financiers

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Rapport du vérificateur

Bilan

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

L'OOF gère la dette et les investissements de la province, et recouvre les coûts de ces services. Il fournit également des services de trésorerie et d'administration à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, et recouvre ses coûts selon le principe de la rémunération des services.

Jusqu'au 31 mars 2003, l'OOF administrait la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) en qualité de mandataire du ministère des Finances. Dans le budget du 9 mai 2001, la ministre des Finances avait annoncé que le gouvernement allait chercher un acquéreur pour la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO). Le 26 septembre 2002, la province émettait une demande de propositions aux soumissionnaires qualifiés concernant la vente de la CEO. Le 28 janvier 2003, le gouvernement annonçait que la société Desjardins Credit Union Inc. était le soumissionnaire retenu pour l'acquisition de la CEO. Les notes afférentes aux états financiers contiennent des renseignements financiers détaillés sur la CEO.

Les résultats nets de l'OOF pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2003 se chiffraient à 6,1 millions de dollars, soit une diminution de 1,3 million de dollars par rapport aux 7,4 millions de dollars enregistrés durant la même période, l'année dernière. Cette baisse est due à une diminution des recettes provenant de la CEO par suite de l'abandon de ses activités, ce qui comprend une diminution des intérêts nets de 1,3 million de dollars attribuable à une baisse du taux d'intérêt effectif moyen de 0,56 % (passant de 3,40 % à 2,84 %), et à une hausse des frais d'exploitation de la CEO de l'ordre de 800 000 \$, compensée partiellement par une augmentation de 800 000 \$ des recettes diverses de la CEO.

La valeur nette des immobilisations de la CEO au 31 mars 2003 était de 1 million de dollars, ce qui représente un solde de 1,4 million de dollars au 31 mars 2002, plus des achats totalisant 500 000 \$ et moins 900 000 \$ d'amortissement.

Les bénéfices non répartis, soit 40 000 \$ (depuis la création de l'OOF), représentent des montants nominaux de référence. Chaque année, les résultats financiers de l'OOF font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec ceux de la province. Ce traitement comptable est conforme aux directives du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), qui considère l'OOF comme un organisme gouvernemental. Les bénéfices non répartis de la CEO, qui totalisent 80 millions de dollars, ont été transférés à la province de l'Ontario au 31 mars 2003.

À titre de mandataire de la province, l'OOF a accordé à des organismes publics des prêts dont le remboursement doit être financé par des recettes perçues auprès de tiers. Ces prêts sont déclarés dans la note 5 (i) afférente aux états financiers. Il s'agit entre autres de prêts consentis à la Commission de transport Ontario Northland pour l'acquisition de nouveaux wagons pour le transport du bois, à la Corporation de la ville de Windsor pour la construction du palais de justice de Windsor et au Centre Centennial des sciences et de la technologie pour l'organisation d'une exposition scientifique itinérante. La province de l'Ontario a approuvé la renonciation à un prêt consenti au Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto s'élevant, avec le principal et les intérêts, à 145,4 millions de dollars, et ce, à compter du 30 mars 2003.

Au 31 mars 2003, le solde impayé de ces prêts, intérêts capitalisés compris, était de 54,9 millions de dollars. Il s'agit d'une diminution nette de 162,4 millions de dollars (par rapport au chiffre de 217,3 millions de dollars déclaré il y a un an). Ceci est dû

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

à la renonciation par la province au prêt de 145,4 millions de dollars, intérêt couru compris, consenti au Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto et aux remboursements de 17,2 millions de dollars, de 3,1 millions de dollars, de 1,9 million de dollars et de 300 000 \$ effectués respectivement par le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, la Corporation de la ville de Windsor, la Commission de transport Ontario Northland et le Centre Centennial des sciences et de la technologie. La renonciation au prêt et les remboursements ont été contrebalancés en partie par une capitalisation des intérêts de l'ordre de 4,5 millions de dollars et une avance d'un million de dollars versée au Centre Centennial des sciences et de la technologie.

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des investissements à d'autres organismes publics, notamment à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, la Fondation Trillium de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. À compter de l'exercice 2002-2003, l'OOF a aussi fourni des services de gestion des investissements à la Société immobilière de l'Ontario et à l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Au 31 mars 2003, l'OOF gérait des investissements totaux de 452,2 millions de dollars (comparativement à 367,8 millions de dollars au 31 mars 2002), tel que décrit à la note 5 (ii) afférente aux états financiers.

L'OOF gère également les prêts et les emprunts de l'ancienne Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM). L'actif de 79 millions de cette dernière se compose de débetures émises par divers conseils scolaires et municipalités. Un montant équivalent de passif est dû au Régime de pensions du Canada (RPC) et à la province. Les intérêts créditeurs et débiteurs annuels au titre de l'actif et du passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal se chiffrent à 7,6 millions de dollars et devraient rester stables jusqu'en 2011, année où les prêts du RPC commenceront à arriver à échéance.

À partir d'avril 2003, l'OOF offrira des services de trésorerie et d'administration à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités, et assurera le recouvrement de ses coûts conformément au principe de la rémunération des services.

## RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 27 juin 2003.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :

Le vice-président et directeur général,



Michael L. Gourley  
Office ontarien de financement  
27 juin 2003

# RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Office of the  
Provincial Auditor  
of Ontario



Bureau du  
vérificateur provincial  
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2  
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2  
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

## *Rapport du vérificateur*

À l'Office ontarien de financement  
et à la ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2003, et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le vérificateur provincial,

A handwritten signature in black ink that reads "Erik Peters".

Erik Peters, FCA

Toronto (Ontario)  
le 27 juin 2003

# BILAN

Au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

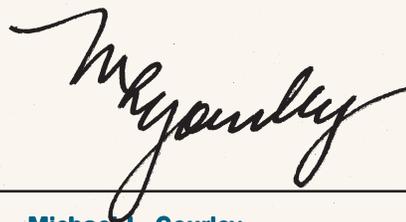
	2003	2002
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	136 \$	134 \$
Comptes débiteurs	4 002	4 576
Prêts à recevoir (note 3)	5	9
Activités abandonnées (note 2)	-	2 165 159
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>4 143 \$</b>	<b>2 169 878 \$</b>
<b>Actif à long terme</b>		
Immobilisations (note 4)	975	1 410
Prêts à recevoir (note 3)	79 033	79 038
Activités abandonnées (note 2)	-	497 381
<b>Total de l'actif</b>	<b>84 151 \$</b>	<b>2 747 707 \$</b>
<b>PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 067 \$	6 077 \$
Somme payable à la province de l'Ontario – dette de la SOAM (note 3)	5	9
Activités abandonnées (note 2)	-	2 091 535
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>5 072 \$</b>	<b>2 097 621 \$</b>
<b>Dette à long terme</b>		
Somme payable au RPC et à la province (note 3)	79 043	79 048
Activités abandonnées (note 2)	-	497 058
<b>Total du passif</b>	<b>84 115 \$</b>	<b>2 673 727 \$</b>
<b>Bénéfices non répartis</b>	<b>36</b>	<b>73 980</b>
<b>Faux frais (note 8)</b>		
<b>Total du passif et des bénéfices non répartis</b>	<b>84 151 \$</b>	<b>2 747 707 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



**Bob Christie**  
Président



**Michael L. Gourley**  
Vice-président et directeur général

# ÉTAT DES RÉSULTATS NETS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice prenant fin le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2003		2002
<b>RECETTES</b>			
Intérêts	7 600	\$	7 607
Recouvrement des coûts de la province	12 791		11 770
<b>Total des recettes</b>	<b>20 391</b>	<b>\$</b>	<b>19 377</b>
<b>DÉPENSES</b>			
Intérêts sur la dette à long terme	7 597	\$	7 601
Traitements, salaires et avantages sociaux (note 5)	9 413		8 692
Frais administratifs et généraux	2 458		2 233
Amortissement	920		845
<b>Total des dépenses</b>	<b>20 388</b>	<b>\$</b>	<b>19 371</b>
Revenu issu des activités poursuivies	3	\$	6
Revenu net lié aux activités abandonnées (note 2)	6 132		7 407
Revenu net lié aux activités de l'exercice	6 135	\$	7 413
Bénéfices non répartis au début de la période	73 980		66 567
Transfert des bénéfices non répartis de la CEO à la province de l'Ontario (note 2)	(80 079)		-
<b>Bénéfices non répartis à la fin de la période</b>	<b>36</b>	<b>\$</b>	<b>73 980</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice prenant fin le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2003</b>	<b>2002</b>
<b>Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement</b>		
Revenu issu des activités poursuivies	3 \$	6 \$
Ajustement des rentrées nettes liées au fonctionnement :		
Amortissement	920	845
Variations nettes des comptes débiteurs, des comptes fournisseurs et des charges à payer	(436)	236
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités abandonnées	10 608	7 708
<b>Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement</b>	<b>11 095 \$</b>	<b>8 795 \$</b>
<b>Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement</b>		
Remboursements versés à la province (prêts de la SOAM)	(9) \$	(297) \$
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	9	297
Rentrées (sorties) nettes liées au financement des activités abandonnées	(370 242)	20 235
<b>Rentrées (sorties) nettes provenant des (utilisées pour les) activités de financement</b>	<b>(370 242) \$</b>	<b>20 235 \$</b>
<b>Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement</b>		
Achats d'immobilisations	(485) \$	(1 082) \$
Rentrées (sorties) nettes liées aux investissements dans les activités abandonnées	337 901	(19 654)
<b>Rentrées (sorties) nettes provenant des (utilisées pour les) activités d'investissement</b>	<b>337 416 \$</b>	<b>(20 736) \$</b>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(21 731)	8 294 \$
Encaisse au début de la période	21 867	13 573
<b>Encaisse à la fin de la période</b>	<b>136 \$</b>	<b>21 867 \$</b>
Encaisse issue des activités poursuivies	136 \$	134 \$
Encaisse issue des activités abandonnées (note 2)	-	21 733
<b>Total de l'encaisse</b>	<b>136 \$</b>	<b>21 867 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE PRENANT FIN LE 31 MARS 2003

(Tous les tableaux sont en milliers de dollars)

## Historique

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 par la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF a pour mission :

- d'aider les organismes publics et la province de l'Ontario à emprunter et à investir des fonds;
- d'élaborer des programmes de financement et de les mettre en œuvre, d'émettre des valeurs mobilières, de gérer les risques de trésorerie, les risques de change et les autres risques financiers au nom de la province ou d'un organisme public;
- de fournir les autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public;
- d'exploiter, à titre de mandataire de la ministre des Finances, les bureaux prévus par la *Loi sur la Caisse d'épargne de l'Ontario* (vendue le 31 mars 2003 – voir la note 2);
- d'assumer toute autre responsabilité qui lui est confiée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu comme le prévoit l'alinéa 149(1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

## 1. Principales conventions comptables

(i) **Généralités** : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus et prescrits par l'Institut canadien des comptables agréés.

(ii) **Immobilisations** : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations (voir ci-dessous), à partir de l'année d'acquisition, où six mois d'amortissement sont imputés à l'année d'acquisition et six mois à l'année de disposition, peu importe la date d'acquisition ou de disposition.

■ Meubles et matériel	5 ans
■ Matériel informatique	3 ans
■ Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

## 2. Activités abandonnées – Caisse d'épargne de l'Ontario

L'OOF exploitait la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) à titre de mandataire de la ministre des Finances jusqu'à la fin des activités de la CEO, le 31 mars 2003. La CEO acceptait les dépôts du public, du gouvernement et d'autres organismes publics, lesquels faisaient partie du Trésor de la province et constituaient des éléments du passif réel de la province. Dans le budget du 9 mai 2001, la ministre des Finances avait annoncé que le gouvernement allait chercher un acquéreur pour la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO). Le 28 janvier 2003, le gouvernement annonçait que la société Desjardins Credit Union Inc. était le soumissionnaire retenu pour l'acquisition de la CEO. La vente a été conclue le

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2003. À cette date, l'encaisse nette payable à Desjardins, les recettes et les coûts associés à la vente de la CEO à Desjardins ont été comptabilisés dans les Comptes publics. En vertu de la *Loi de 2002 sur la privatisation de la caisse d'épargne de l'Ontario*, les dépôts à terme (principal et intérêts) effectués avant ou le 31 mars 2003 sont garantis pendant cinq ans par la ministre des Finances. Au 31 mars 2003, le passif des dépôts à terme transféré à Desjardins et garanti par la province s'élevait à 1 281 million de dollars, avec les années d'échéance suivantes :

Exercice prenant fin le 31 mars	Principal et intérêt
2004	710 178 \$
2005	242 567
2006	112 664
2007	119 782
2008	96 172
<b>TOTAL</b>	<b>1 281 363 \$</b>

Les résultats financiers de la CEO sont présentés ci-après à titre d'information.

Voici les données et chiffres comparatifs sur l'actif et le passif de la CEO au 31 mars 2003, soit juste avant son acquisition par Desjardins :

	Avant la vente, le 31 mars 2003	Au 31 mars 2002
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	8 890 \$	21 733 \$
Comptes débiteurs	22 569	34 876
Somme due par la province de l'Ontario	1 696 468	2 108 550
Total de l'actif à court terme	1 727 927 \$	2 165 159 \$
Immobilisations	230	323
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario	571 185	497 058
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 299 342 \$</b>	<b>2 662 540 \$</b>
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	22 692 \$	30 670 \$
Fonds en dépôt	1 625 386	2 060 865
Total du passif à court terme	1 648 078 \$	2 091 535 \$
Passif à long terme		
Fonds en dépôt	571 185	497,058
Total du passif	2 219 263 \$	2 588 593 \$
Bénéfices non répartis	80 079	73 947
<b>Total du passif et des bénéfices non répartis</b>	<b>2 299 342 \$</b>	<b>2 662 540 \$</b>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 2 (suite)

Les recettes et les dépenses de la CEO au 31 mars 2003 étaient les suivantes :

	2003	2002
<b>Recettes</b>		
Intérêts de la province de l'Ontario	85 028 \$	105 392 \$
Recettes diverses	2 344	1 497
<b>Total des recettes</b>	<b>87 372 \$</b>	<b>106 889 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Intérêts sur la dette à court terme	43 255 \$	59 411 \$
Intérêts sur la dette à long terme	24 360	27 275
Traitements, salaires et avantages sociaux	9 407	8 434
Frais administratifs et généraux	4 071	4 041
Amortissement	147	321
<b>Total des dépenses</b>	<b>81 240 \$</b>	<b>99 482 \$</b>
Recettes nettes liées aux activités	6 132 \$	7 407 \$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	73 947	66 540
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	80 079 \$	73 947 \$

Les cotisations de retraite liées aux activités abandonnées de la CEO pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 s'élevaient à 392 689 \$ (361 126 \$ au 31 mars 2002). Le coût des prestations compensatrices à la retraite, autres que les prestations de retraite, est pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est pas inclus dans les chiffres susmentionnés.

À la fin des activités, le 31 mars 2003, les fonds déposés par les organismes gouvernementaux s'élevaient à 29,3 millions de dollars (298,5 millions de dollars au 31 mars 2002).

### 3. Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) a cessé d'exister et son actif et son passif ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires, à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Au 31 mars 2003, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 2003-2004 se chiffrait à 5 000 \$ (9 000 \$ arrivant à échéance en 2002-2003, au 31 mars 2002); ce montant est payable à la province. La dette à long terme (arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2005 et après) est constituée de 22 000 \$ de dette envers la province et de 79 millions de dollars de dette envers le RPC (27 000 \$ et 79 millions de dollars respectivement, arrivant à

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2004 et après, au 31 mars 2002). L'encours de la dette s'établit comme suit :

Exercice prenant fin le 31 mars	Au 31 mars 2003		Au 31 mars 2002	
	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)
2003	— \$		9 \$	11,25
2004	5	11,25	5	11,25
2005	6	11,25	6	11,25
2006	6	11,25	6	11,25
2007	—		—	
2008	—		—	
1-5 ans	17 \$		26 \$	
6-20 ans	79 031	9,61	79 031	9,61
<b>Total</b>	<b>79 048 \$</b>		<b>79 057 \$</b>	

#### 4. Immobilisations

Le solde des immobilisations, net de l'amortissement, se présente comme suit :

	Coût	Amortissement cumulé	Chiffre net au 31 mars 2003	Chiffre net au 31 mars 2002
Meubles et matériel	261 \$	203 \$	58 \$	54 \$
Matériel informatique	5 164	4 289	875	1 057
Améliorations locatives	416	374	42	299
<b>Total</b>	<b>5 841 \$</b>	<b>4 866 \$</b>	<b>975 \$</b>	<b>1 410 \$</b>

#### 5. Transactions avec la province et d'autres organismes publics

- (i) **Activités de financement entre la province et d'autres organismes publics** : À titre d'intermédiaire financier de la province, l'OOF fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement doit provenir de recettes perçues auprès de tiers. L'OOF emprunte à la province les fonds servant à effectuer ces prêts, en se prévalant d'une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars. L'OOF remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Ces opérations ne figurent pas dans les présents états financiers. Conformément à une politique de prêt de l'OOF, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance que l'OOF reçoit en se prévalant de la facilité de crédit actuelle porte intérêt au taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'OOF sur le prêt correspondant, consenti à un ou à plusieurs organismes publics. Au 31 mars 2003, un montant de 55 millions de dollars (217 millions de dollars au 31 mars 2002), intérêts courus compris, avait été avancé par la province à

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

l'OOF; ce montant doit être remboursé par l'OOF, au plus tard le 31 août 2027.

Les fonds sont en général avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets dont la durée ne dépasse pas un an. L'intérêt est payable sur le principal et sur les intérêts capitalisés. Au 31 mars 2003, les taux d'intérêt sur les sommes à recevoir variaient entre 2,94 et 3,03 % (2,2 à 2,4 % au 31 mars 2002). Les sommes à recevoir sont des débetures, à l'exception du montant à recevoir du Centre Centennial des sciences et de la technologie, qui prend la forme d'un billet. L'OOF a l'intention de remplacer le billet par une dette à terme; les conditions de remboursement seront alors finalisées.

Les montants suivants représentent les fonds à recevoir par l'OOF au nom de la province, intérêts capitalisés compris. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la ville de Windsor.

	31 mars 2003	31 mars 2002
Commission de transport Ontario Northland	29 180 \$	31 133 \$
Corporation de la ville de Windsor	24 999	28 110
Centre Centennial des sciences et de la technologie	750	-
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	-	158 086
	<b>54 929 \$</b>	<b>217 329 \$</b>

La Commission de transport Ontario Northland est un organisme de la Couronne, **aux termes de la Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland**. Les membres de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme de la Couronne, aux termes de la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto est un organisme de la province, aux termes de la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto*. La majorité des membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La province de l'Ontario a approuvé la renonciation à un prêt de 145,4 millions de dollars, comprenant le principal et les intérêts, consenti au Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, à compter du 30 mars 2003. Le montant du prêt auquel on a renoncé représente un solde de 158,1 millions de dollars au 31 mars 2002 et des intérêts capitalisés de 4,5 millions de dollars, moins des remboursements de 17,2 millions de dollars.

- (ii) **Investissements pour des apparentés** : Dans le cadre de ses activités, l'OOF fournit des services de gestion des investissements à d'autres organismes publics.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les fonds administrés au nom d'autres organismes publics (qui ne figurent pas dans les présents états financiers) au 31 mars 2003 étaient répartis comme suit :

	31 mars 2003	31 mars 2002
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	244 099 \$	257 857 \$
Fondation Trillium de l'Ontario	111 594	89 924
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 996	19 999
Société immobilière de l'Ontario	62 700	-
Agence de foresterie du parc Algonquin	1 803	-
<b>Total</b>	<b>452 192 \$</b>	<b>367 780 \$</b>

L'OOF gère également des emprunts et des investissements au nom de la province et a reçu un remboursement de 12,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 au titre de ces activités (11,8 millions de dollars au 31 mars 2002).

**(iii) Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) :** L'OOF offre des conseils et des services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et gère l'ensemble de ses dettes, qui étaient provisoirement estimées à 26,8 milliards de dollars au 31 mars 2003 (29 milliards de dollars au 31 mars 2002). La SFIEO est l'organisme chargé d'assurer le service et le remboursement de la dette, ainsi que certaines autres obligations de l'ancienne Ontario Hydro.

**(iv) Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM) :** L'OOF a contribué à l'établissement intérimaire de l'OOFIEM, et fournira des services de gestion de la dette, des investissements et de la trésorerie, de même que d'autres services financiers connexes à l'OOFIEM, selon le principe de la rémunération des services. L'OOFIEM est en activité depuis le 22 avril 2003. Les frais de démarrage avant les opérations s'élèvent à environ 0,3 million de dollars et ont été absorbés par l'OOF.

### 6. Régime de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps par le biais de cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires, qui est un régime de pension interentreprises. Ce régime est comptabilisé en tant que régime à cotisations déterminées, car l'OOF ne dispose pas de renseignements suffisants lui permettant d'appliquer la comptabilité de régime de pension à prestations déterminées à ce régime de retraite.

Les cotisations de retraite de l'OOF pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 s'élevaient à 346 552 \$ (252 543 \$ au 31 mars 2002). Le coût des prestations compensatrices à la retraite, autres que les prestations de retraite, est pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est pas inclus dans les chiffres susmentionnés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 7. Instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des comptes débiteurs, des prêts à recevoir, des comptes fournisseurs et des charges à payer équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'OOF compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

## 8. Faux frais

La Caisse d'épargne de la province de l'Ontario a fait de temps à autre l'objet de poursuites judiciaires dans le cadre de la direction de ses affaires – par exemple, des poursuites en responsabilité civile et des griefs résultant de ses activités jusqu'au moment de la vente – qui entraînent des faux frais. Il n'y a actuellement aucune demande de règlement en suspens. Les règlements, le cas échéant, concernant ces faux frais, seront comptabilisés par la province au cours de la période où le règlement se produit. Les résultats de ces mesures ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. La responsabilité du passif éventuel associé à la vente de la CEO (note 2) et à l'indemnité de départ des employés incombe au ministère des Finances. La société Desjardins Credit Union est quant à elle responsable des demandes de règlement et des griefs des employés qui concernent la période suivant la date de la vente.

Conformément au contrat de vente conclu entre la province et Desjardins, la province pourra toucher des recettes supplémentaires si les soldes des comptes de dépôt sont demeurés au-dessus d'un certain seuil, au 30 juin 2003. La province prendra en compte les recettes supplémentaires, le cas échéant.

## 9. Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs de 2001-2002 ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2002-2003.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### 10. Salaires

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés de la fonction publique de l'Ontario dont la rémunération (p. ex., salaire, rémunération axée sur le rendement et prestations de départ) durant l'année est supérieure à 100 000 \$. Les montants versés en l'an 2002 à ces personnes figurent ci-dessous :

Nom	Poste	Rémunération versée	Avantages imposables
Charles Allain	Directeur - Gestion de la dette	166 183 \$	280 \$
Ken Broadbent	Chef - Opérations de change	116 689 \$	202 \$
Joseph Campos	Directeur - Contrôle des risques	145 607 \$	272 \$
Robert Coke	Sous-ministre adjoint - Recherche stratégique	146 366 \$	285 \$
James Devine	Chef - Effets à moyen terme et placements privés	153 426 \$	264 \$
Michael Gourley	Vice-président et directeur général	129 593 \$	3 427 \$
Susan Guinn	Directrice - Caisse d'épargne de l'Ontario	118 294 \$	209 \$
Andrew Hainsworth	Chef - Financement	152 508 \$	264 \$
John Logie	Chef - Ingénierie financière	116 805 \$	202 \$
Michael Manning	Directeur - Gestion de la dette	228 812 \$	369 \$
Gadi Mayman	Directeur général - Marchés financiers	247 788 \$	462 \$
Christine Moszynski	Directrice - Opérations sur les marchés financiers et trésorerie	125 913 \$	241 \$
David Peters	Chef - Instruments dérivés	151 025 \$	264 \$
William Ralph	Directeur - Financement général	146 286 \$	264 \$
Ken Russell	Conseiller juridique	138 264 \$	294 \$
Corey Simpson	Conseillère juridique	152 790 \$	326 \$

# RÉGIE DE L'ORGANISME

Régie de l'organisme

Politiques générales

## RÉGIE DE L'ORGANISME

Les mécanismes de régie de l'Office ontarien de financement (OOF) comprennent les processus permettant d'assurer la supervision efficace et la gestion des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration et la ministre des Finances. Il s'agit aussi d'identifier les particuliers et les groupes qui sont responsables des activités de l'OOF et de préciser leur rôle.

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, d'un protocole d'entente conclu entre l'OOF et la ministre des Finances, de même que de directives publiées par le Conseil de gestion du gouvernement touchant les organismes de la Couronne. Ces documents prévoient que la ministre des Finances est responsable des activités de l'OOF devant le Conseil des ministres. Le directeur général est responsable devant le conseil d'administration. Quant au conseil d'administration, il est responsable devant la ministre des Finances. La ministre des Finances supervise l'OOF en s'aidant de l'information que lui fournissent le président du conseil d'administration, qui est aussi le sous-ministre des Finances, et la haute direction de l'OOF. La ministre des Finances examine et approuve le plan d'activités annuel de l'OOF, qui présente les objectifs à court et à long terme ainsi que des rapports sur les réalisations de l'exercice précédent. Compte tenu de la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes du gouvernement, une fois tous les trois ans, la ministre des Finances recommande le plan d'activités de l'OOF au Conseil de gestion du gouvernement, aux fins d'approbation.

Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du directeur général et du personnel de l'OOF concernant les opérations de l'OOF et son respect des politiques applicables. Le Comité de vérification de l'OOF approuve un plan annuel de vérification interne pour l'OOF et établit une liaison avec des vérificateurs internes (Division des services de vérification du Conseil de gestion du gouvernement) et le vérificateur provincial à propos des rapports et systèmes de contrôle financiers de l'OOF. Il examine et recommande également les politiques financières et les états financiers de l'OOF au conseil d'administration.

Le directeur général est responsable des affaires courantes devant le conseil d'administration. Il s'assure que les politiques et les procédures, y compris celles touchant les rapports financiers, demeurent pertinentes et efficaces. Le personnel est responsable devant le directeur général, par l'intermédiaire de la haute direction.

La *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* définit un cadre général pour les activités de l'Office ontarien de financement (OOF). À ce cadre s'ajoutent un protocole conclu avec la ministre des Finances et des politiques internes sur la gestion des risques et les rapports financiers.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, l'OOF est confronté aux risques financiers inhérents à la gestion d'actifs et de passifs financiers. Les politiques de gestion des risques permettent de s'assurer que les risques financiers auxquels la province fait face sont cernés, surveillés, évalués, signalés et gérés. L'OOF gère le risque financier en s'appuyant sur toute une infrastructure et un ensemble complet de politiques et de procédures de gestion de la dette.

### Aperçu et structure

#### Conseil d'administration

- Examine et approuve les principales politiques de gestion des risques.
- Supervise la gestion de la dette et des portefeuilles de placement de la province.

#### Comité de vérification

- Supervise le processus d'établissement des rapports financiers au nom du conseil d'administration.
- Examine les principales politiques de gestion des risques, les rapports de vérification interne et les états financiers.

#### Comités de gestion

##### Comité de gestion des risques

- Examine les résultats quotidiens des marchés et les perspectives.
- Examine les positions courantes en matière d'emprunt, d'investissement et de gestion de la dette, ainsi que les stratégies connexes.

##### Comité de la stratégie d'emprunt

- Étudie la conjoncture économique, le plan budgétaire et les perspectives des marchés financiers.
- Examine les activités d'emprunt et de gestion de la dette, les rapports de gestion, les mouvements de trésorerie et les prévisions concernant les intérêts sur la dette publique.
- Examine les risques de crédit, les limites opérationnelles et les procédures liées aux opérations financières.
- Approuve les modifications et les dérogations aux politiques et modalités courantes de gestion des risques approuvées.
- Approuve les politiques de gestion des risques et formule des recommandations à ce sujet au conseil d'administration de l'OOF, de la SFIEO et de l'OOFIEM.

#### Division du contrôle des risques

- Surveille et mesure les risques liés au marché financier et aux contreparties associés aux emprunts, à la gestion de la dette et à l'investissement des réserves de liquidités, et présente des rapports à ce sujet.
- Présente de façon régulière et opportune des rapports au conseil d'administration et à la haute direction de l'OOF sur la conjoncture au sein des marchés financiers, sur les risques connexes et sur l'observation des politiques approuvées.
- Définit les politiques de gestion des risques pour veiller à ce qu'elles correspondent aux « meilleures » pratiques de l'industrie au sein d'un monde des affaires en pleine évolution, et vérifie si les politiques, limites et procédures approuvées par le conseil sont respectées; surveille le rendement et les tendances des portefeuilles.
- Évalue le risque de crédit lié aux contreparties et gère les relations avec les agences de cotation.

# POLITIQUES GÉNÉRALES

## Cadre stratégique – Gestion des risques

L'Office ontarien de financement (OOF) s'est doté d'un ensemble de politiques afin de circonscrire les risques financiers liés au marché, au crédit, aux opérations, à la disponibilité de l'approvisionnement et à l'utilisation de produits dérivés. Ces politiques s'inspirent des meilleures pratiques recommandées par le Groupe des Trente, des lignes directrices et directives d'organismes de réglementation (comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux) et des conseils dispensés à ce sujet par les représentants de banques canadiennes quant aux pratiques de gestion des risques. Les grandes lignes de ces politiques sont résumées ci-dessous.

### A. Risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux changements de la valeur des indices financiers, y compris les taux d'intérêt, l'écart de crédit, le change et le risque d'illiquidité.

Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et de gestion de la dette; plusieurs de ses volets ont trait à la gestion du risque de marché.

**Limite relative au change** - La position de change non couverte de la province est limitée à 5 pour cent de la dette active. Le risque de change relatif aux devises étrangères est limité aux devises du Groupe des Sept et au franc suisse ou à des devises équivalentes (par exemple euro).

**Risques liés aux changements des taux d'intérêt** - Les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent une combinaison des engagements nets à taux flottants (c'est-à-dire les engagements bruts à taux flottants moins les réserves en liquidités) et de tous les titres d'emprunt à taux fixe devant être refinancés au cours de la période suivante de 12 mois. Les risques liés aux changements des taux d'intérêt sont limités à un maximum de 25 pour cent de la dette émise.

**Limites des pertes liées aux intérêts sur la dette publique et à la gestion de la dette** - Au chapitre des intérêts sur la dette publique (IDP), l'écart entre les intérêts réels et les prévisions budgétaires annuelles qui est attribuable à une évolution défavorable des taux variables ou des taux de change ne doit pas dépasser 3 pour cent (limite des pertes liées aux intérêts sur la dette publique). Le directeur général fixe également, au chapitre de la gestion de la dette, un seuil au-delà duquel des mesures sont prises pour prévenir un dépassement de cette limite.

**Risque d'illiquidité** - Les réserves de liquidités sont maintenues à un niveau qui permet au gouvernement de s'acquitter de ses obligations financières à court terme. Des programmes faisant appel à des bons du Trésor et à des effets en dollars américains sont également en place afin de fournir les liquidités nécessaires, au besoin.

**Profil des échéances de la dette** - Au moment d'émettre de nouveaux titres d'emprunt, l'OOF cherche à obtenir un profil d'échéances régulier afin de diversifier les risques inhérents au taux d'intérêt qui se présentent lorsqu'il lui faut refinancer la dette venue à échéance et la dette à taux flottant.

**Mesure du risque** - Dans ses plans annuels d'emprunt et de gestion de la dette, l'OOF évalue son exposition au risque de marché afin de s'assurer que sa position et ses pertes éventuelles ne dépassent pas les limites fixées. Au chapitre du risque de marché et du risque de crédit, l'évaluation est faite quotidiennement.

### B. Risque de crédit

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque l'OOF entreprend des activités financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA- et pour les investissements du marché monétaire, R1(moyen). La position qui en résulte est limitée à l'évaluation du prix du marché, compte tenu de la cote de crédit des contreparties.

### C. Risque opérationnel

L'OOF gère le risque opérationnel en suivant des procédures d'exploitation qui tiennent compte des risques liés aux modèles, des questions juridiques, des problèmes de règlement et des risques liés aux systèmes d'information.

**Risque lié aux modèles** – L'OOF vérifie régulièrement la fiabilité de ses modèles d'évaluation et leur conformité aux normes du secteur financier. Il revoit aussi régulièrement son évaluation des instruments financiers.

**Risque juridique** – L'OOF a établi des procédures et des normes afin de s'assurer que la documentation relative aux émissions de titres d'emprunt, à la gestion de la dette et aux transactions sur le marché monétaire répond aux normes du secteur financier et qu'elle est applicable.

**Risque lié aux règlements** – L'OOF a établi des procédures internes de contrôle pour s'assurer que le règlement des transactions s'effectue en temps voulu et que celles-ci sont enregistrées de façon exacte.

**Risque lié aux systèmes d'information** – L'OOF a pris des mesures pour assurer la protection de ses systèmes informatiques et de ses bureaux : il surveille l'accès au bâtiment et aux zones de travail et son environnement informatique, se dote de sources d'alimentation de secours, effectue régulièrement la sauvegarde de ses données, stocke celles-ci ailleurs que dans ses locaux, érige des cloisons pare-feu pour se protéger des intrus et recherche la présence de virus. La sécurité fait l'objet d'examen réguliers et lorsque des changements majeurs se produisent.

### D. Risque lié à la disponibilité de l'offre

Le risque lié à la disponibilité de l'offre est le risque associé au respect des obligations contractuelles portant sur les transactions de couverture du portefeuille par l'entremise des transactions sur le marché libre. Comme c'est le cas des activités sur les marchés financiers, la gestion du portefeuille de production indépendante d'électricité de la SFIEO doit tenir compte des risques de crédit du marché et de contrepartie. Par ailleurs, la gestion de ces risques est compliquée par des risques comme les pannes d'équipement, la disponibilité de carburant et les coûts de ce dernier, tous ces facteurs pouvant influencer sur la capacité de l'OOF de respecter ses obligations contractuelles par le biais de la production indépendante d'électricité.

### E. Recours aux produits dérivés

L'OOF ne fait appel aux produits dérivés que dans la mesure où ils lui permettent de réaliser son objectif consistant à pourvoir aux besoins de la province en matière de financement et de liquidités d'une manière judicieuse et rentable. Il les utilise pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future, tout en se conformant aux plans d'emprunt et de gestion de la dette. Il détermine les risques associés aux produits dérivés, les surveille, les évalue et les gère prudemment.

# POLITIQUES GÉNÉRALES

## Rapports sur la gestion des risques et rapports financiers

Le conseil d'administration de l'Office ontarien de financement (OOF) reçoit des rapports d'étape trimestriels sur les plans d'emprunt et de gestion de la dette et les risques actuels. La direction fournit en outre au conseil d'administration une évaluation mensuelle du rendement par rapport aux points de référence approuvés par le conseil.

Le directeur, Contrôle des risques, rend compte au conseil d'administration du fait que l'OOF respecte les politiques financières applicables. Le sous-ministre des Finances reçoit, au nom de la ministre des Finances, des rapports hebdomadaires sur les finances et les programmes de financement.

Le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes font l'objet d'un examen indépendant par la Division des services de vérification du Secrétariat du Conseil de gestion. La division vérifie également la conformité aux politiques, procédures et limites opérationnelles. Les résultats de ces vérifications figurent dans des rapports qui sont remis à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) en vue de leur approbation par le Comité de vérification et le conseil d'administration. Les états financiers non vérifiés sont préparés chaque trimestre et présentés au Comité de vérification et au conseil d'administration. Des états financiers annuels sont examinés par le vérificateur provincial qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils sont présentés fidèlement et conformément aux PCGR. Les constatations du vérificateur provincial sont passées en revue par le Comité de vérification et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel de l'OOF.

## ANNEXES

État de la dette provinciale nette

Cotes de crédit

Autres sources de renseignements

# ÉTAT DE LA DETTE PROVINCIALE NETTE

DETTE PROVINCIALE NETTE					Chiffres provisaires 2003	Plan 2004
Chiffres provisoires pour 2003 <sup>(1)</sup> (en millions de dollars)	1999	2000	2001	2002		
<b>Dettes émises à des fins provinciales<sup>(2)</sup></b>						
Dettes non publiques						
Ministre des Finances du Canada : Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	10 487 \$	10 369 \$	10 442 \$	10 063 \$	8,768 \$	8 768 \$
Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario	13 213	12 252	11 535	11 043	10 387	9 487
Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario	666	622	569	502	266	103
Régime de pension des collèges d'arts appliqués et de technologie	89	86	81	73	43	19
Régime de pension de Ryerson	8	8	7	6	5	4
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 208	1 181	1 147	1 116	1 078	1 040
Caisse de retraite des fonctionnaires	3 604	3 535	3 446	3 331	3 200	3 052
Caisse de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEEFPO)	1 712	1 679	1 637	1 582	1 520	1 450
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants					42	41
	<b>30 987 \$</b>	<b>29 732 \$</b>	<b>28 864 \$</b>	<b>27 716 \$</b>	<b>25 309 \$</b>	<b>23 964 \$</b>
Dettes détenues par des particuliers						
Débiteures et obligations <sup>(3)</sup>	72 464 \$	72 549 \$	73 279 \$	76 502 \$	81 553 \$	85 364 \$
Bons du Trésor	950	3 002	2 680	2 118	2 971	2 626
Effets commerciaux en dollars américains <sup>(3)</sup>	272	396	523	809	1 256	1 256
Divers	460	458	447	447	438	435
	<b>74 146 \$</b>	<b>76 405 \$</b>	<b>76 929 \$</b>	<b>79 876 \$</b>	<b>86 218 \$</b>	<b>89 681 \$</b>
<b>Total de la dette émise à des fins provinciales</b>	<b>105 133 \$</b>	<b>106 137 \$</b>	<b>105 793 \$</b>	<b>107 592 \$</b>	<b>111 527 \$</b>	<b>113 645 \$</b>
<b>Dettes émises au titre des investissements dans le secteur de l'électricité<sup>(4)</sup></b>						
Dépôts auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario <sup>(5)</sup>	2 517 \$	2 812 \$	2 482 \$	2 438 \$	— \$	— \$
Autres éléments de passif <sup>(6)</sup>	19 237 \$	19 403 \$	15 940 \$	12 815 \$	14 289 \$	10 058 \$
<b>Total des éléments de passif :</b>	<b>126 887 \$</b>	<b>137 237 \$</b>	<b>133 100 \$</b>	<b>131 730 \$</b>	<b>134 701 \$</b>	<b>132 588 \$</b>
<b>Moins : Actif financier</b>	<b>(12 150) \$</b>	<b>(23 522) \$</b>	<b>(22 466) \$</b>	<b>(21 540) \$</b>	<b>(24 995) \$</b>	<b>(22 882) \$</b>
<b>Dettes provinciales nettes<sup>(7)</sup> – Avant le rajustement provisoire au chapitre de l'erreur de l'ADRC; et les modifications comptables</b>	<b>114 737 \$</b>	<b>113 715 \$</b>	<b>110 634 \$</b>	<b>110 190<sup>(7)</sup> \$</b>	<b>109 706 \$</b>	<b>109 706 \$</b>

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

- (1) La définition de la dette provinciale nette pour 2002-2003 et 2003-2004 inclut les investissements nets en immobilisations tangibles. Pour toutes les années, la dette provinciale nette représente le total des éléments de passif moins l'actif financier.
- (2) Y compris la dette émise par des organismes gouvernementaux.
- (3) Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes susmentionnés font état de l'effet des contrats dérivés connexes conclus par la province.
- (4) La dette émise au titre des investissements dans le secteur de l'électricité comprend les billets payables à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario à raison d'un échange de créances contre actifs entre la province et ses deux filiales à propriété exclusive, soit l'Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.
- (5) Le 28 janvier 2003, le gouvernement a annoncé que Desjardins Credit Union Inc. était le soumissionnaire retenu comme acquéreur de la Caisse d'épargne de l'Ontario. La vente est entrée en vigueur le 31 mars 2003. Les dépôts de la Caisse d'épargne de l'Ontario sont remplacés par une dette à long terme et à court terme. Par conséquent, le passif de la Caisse d'épargne de l'Ontario de 2,2 milliards de dollars figure sous la rubrique Autres éléments de passif dans le budget provisoire 2003. Les fonds ont été transférés à l'acheteur le 1<sup>er</sup> avril 2003.
- (6) Les autres éléments de passif incluent les comptes fournisseurs, les charges à payer et les engagements liés aux régimes de retraite et reflètent les montants avant le rajustement provisoire au chapitre de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables.
- (7) Pour de plus amples renseignements sur la dette provinciale nette, voir les états financiers des Comptes publics de l'Ontario de 2001-2002, Bilan.

## COTES DE CRÉDIT

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique sa capacité et sa volonté de payer les intérêts et le capital en temps voulu.

### Notation des titres à long terme

La notation des titres à long terme s'effectue à l'aide de lettres différentes, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie sont parfois assorties d'un signe + ou - (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie. Les cotes des titres à long terme de la province de l'Ontario sont actuellement les suivantes :

Standard & Poor's Corporation (New York)	AA
Moody's Investors Service (New York)	Aa2
Dominion Bond Rating Service (Toronto)	AA

### Notation des titres à court terme

La notation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Les cotes des titres à court terme de la province sont actuellement les suivantes :

Standard & Poor's Corporation (New York)	A-1+
Moody's Investors Service (New York)	P-1
Dominion Bond Rating Service (Toronto)	R-1 (moyen)

## AUTRES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

### Site Internet : [www.ofina.on.ca](http://www.ofina.on.ca)

Ce site donne des renseignements sur la dette, les émissions obligataires et les produits de détail de l'Ontario. On y trouve aussi des publications de l'Office ontarien de financement et du ministère des Finances de l'Ontario.

### Publications

#### Bulletins et fiches de renseignements de l'Office ontarien de financement

Les *bulletins* et les *fiches de renseignements de l'OOF* fournissent des mises à jour trimestrielles sur les nouveautés importantes concernant les finances de l'Ontario et les initiatives du gouvernement qui intéressent les milieux financiers.

#### Budget de l'Ontario

*Document D* : Le document intitulé *Plan de financement de l'Ontario* fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice terminé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

#### Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario

Cette publication offre une mise à jour semestrielle sur les perspectives économiques, le plan financier et le plan d'emprunt de la province.

#### Formulaire 18-k

Rapport annuel de la province à la Security and Exchange Commission des États-Unis.

### Adresses et numéros de téléphone utiles

#### Voici où adresser les demandes de renseignements concernant le gouvernement provincial ou l'OOF :

Division des marchés financiers, Liaison avec les investisseurs

Téléphone : 416 325-8000

Courriel : [investor@ofina.on.ca](mailto:investor@ofina.on.ca)

Office ontarien de financement

1, rue Dundas Ouest, bureau 1400

Toronto (Ontario) Canada M7A 1Y7



**Office ontarien de financement  
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400  
Toronto (Ontario)  
M7A 1Y7  
Canada**

**Téléphone : 416 325-8000**

**[investor@ofina.on.ca](mailto:investor@ofina.on.ca)  
[www.ofina.on.ca](http://www.ofina.on.ca)**